

⚔ Commanderies par département ⚔

Les commanderies de France triées par département

Département de la Haute-Garonne

Ausseing (31)

Maisons du Temple d'Ausseing

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Salies-du-Salat - 31



Localisation: Maisons du Temple d'Ausseing

Dès les premiers temps de leur établissement à Montsaunès, nous trouvons les Templiers résidant au château d'Ausseing et possédant la juridiction de cette localité. A la fin du XIIIe siècle, une donation vint accroître l'importance de ce membre de la commanderie.

Le 19 novembre 1279, le seigneur Raymond Athon d'Aspet donna au Temple, à frère Célébrun de Pins, précepteur de Montsaunès, le territoire de **Couts** avec tous ses vassaux et tous les droits qu'il y possédait.

Dans la période postérieure nous voyons plusieurs grands seigneurs des environs témoigner leur bienveillance envers l'Ordre de Saint-Jean, en concédant divers

privilèges aux habitants de la ville d'Ausseing.

C'est ainsi que Jean de Comminges seigneur de Roquefort, leur donna la faculté dedépaissance pour leurs troupeaux dans son territoire, le Bosc de Perescite, à la condition de venir moudre leur blé au moulin de Roquefort et moyennant une redevance de 2 gros d'argent qui lui serait payé annuellement par la communauté (5 mars 1485).

A peu près à la même époque, Arnaud-Guilhem d'Ornessan, seigneur de Tournacoue, de Belvèz et de Cairolles, leur concédait également le droit de dépaissance sur son territoire de Montaigut.

Nous ne signalerons dans le reste des archives qui rapportent un grand nombre de procès soutenus par les commandeurs contre les seigneurs du voisinage au sujet des limites de leurs possessions d'Ausseing, que la reconnaissance consentie le 24 août 1614 à l'issue de la Grand-messe par les habitants de la localité au commandeur Joachim de Montaigut-Fromigières; nous y voyons que ce dernier avait le droit d'élire les deux consuls, sur une liste de quatre personnes choisies par les habitants.

Commandeur Hospitalier d'Ausseings

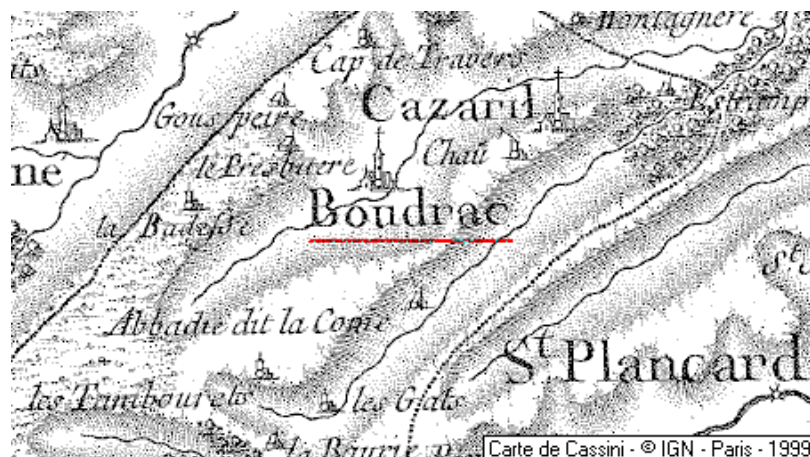
1488. Dominique de Bordes.

Sources: Du Bourg, Antoine (1838-1918). Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, avec les pièces justificatives et les catalogues des commandeurs.

Editeur: L. Sistac et J. Boubée (Toulouse): 1883

Top

Boudrac (31)
Maison du Temple de Boudrac Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Montréjeau - 31



Localisation: Maison du Temple de Boudrac

Non loin de Montsaunès, à la partie occidentale du comté de Comminges, les Templiers possédaient un autre établissement dont les dépendances s'étendaient dans les environs, dans le comté d'Astarac, et au sud, dans les vallées voisines des Pyrénées. C'était le temple de Boudrac.

Malheureusement nous sommes obligés de nous contenter presque de signaler son existence. Car, des quelques débris de ses anciennes archives qui sont parvenus jusqu'à nous, nous ne pouvons extraire que les noms de quelques-uns des chevaliers qui administrèrent cette commanderie.

Au moment de la suppression de l'Ordre du Temple, nous voyons que de la maison de Boudrac, dépendaient la seigneurie de la ville d'Arné dans le Nebousan, achetée au prix de 500 sols morlas de noble Hugues de « Bocajère » en 1260, les dîmes des paroisses de Bieussos et de Cizos, que le commandeur partageait avec l'archidiacre de Magnoac et l'archevêque d'Auch, la ville et le territoire de Lalane-Arqué, que les Templiers possédaient en paréage avec les comtes d'Astarac, ainsi que plusieurs autres membres de peu d'importance situés dans le sud de la Gascogne.

Nous n'avons pas besoin de poursuivre bien loin l'histoire de cette commanderie pour trouver l'explication de sa pauvreté extrême en fait de vieux documents. Le XIV^e siècle fut en particulier une époque de désolation pour nos provinces dont le sol était constamment sillonné par les troupes anglaises et plus tard par ces terribles bandes de routiers et d'espagnols, dont le passage était généralement marqué par une longue traînée de sang et de ruines. Ces derniers ne durent sans doute pas épargner Boudrac, qui se trouvait sur leur passage et sans moyens suffisants de résistance.

Après l'ordonnance de 1362 qui prescrivait une nouvelle répartition des feux dans la province du Languedoc, nous trouvons en effet les réclamations des pauvres habitants qui avaient échappé à la destruction de cette malheureuse place; ils montrent la solitude et la désolation régnant dans cette petite ville, qui dans des temps plus prospères n'avait pas compté moins de dix-huit feux. Leurs plaintes furent favorablement écoutées: des lettres royales déclarèrent en 1375 que Boudrac, à cause des malheurs de la guerre, ne serait plus grevé que pour un seul feu. Il est probable que les anciennes archives de Boudrac durent périr dans cette période calamiteuse: à partir de cette époque, si les documents renfermés dans les cartons de cette commanderie sont encore peu nombreux, ils nous fournissent néanmoins des indications plus précises et plus suivies sur son histoire. Voir Boudrac sous les Hospitaliers de Saint-Jean.

Des biens dépendants de la commanderie de Boudrac:

Arné

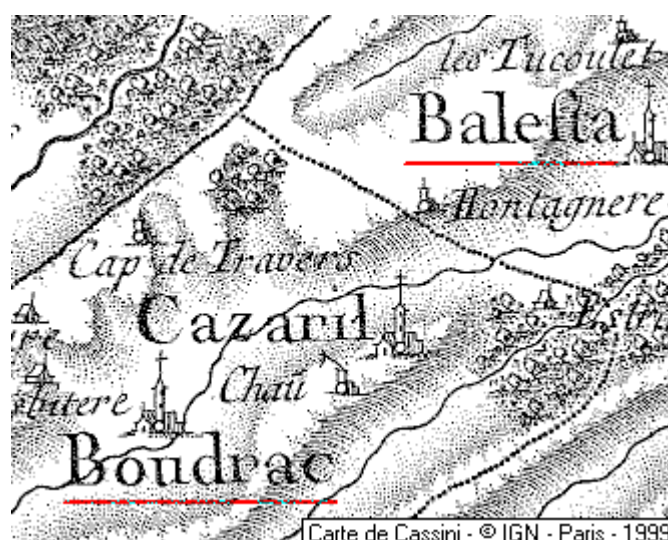
Département: Hautes-Pyrénées, Arrondissement: Tarbes, Canton: Castelnaud-Magnoac - 65



Localisation: Seigneurie du Temple d'Arné

Balesta

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Montréjeau - 31



Localisation: Biens du Temple de Balesta

Cazarilh

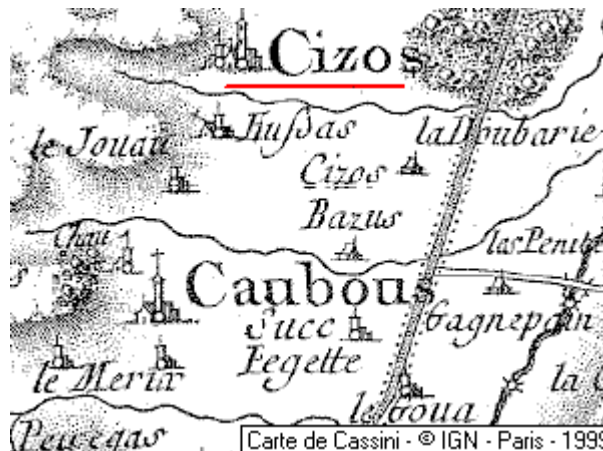
Département: Hautes-Pyrénées, Arrondissement: Bagnères-de-Bigorre, Canton: Mauléon-Barousse - 65



Localisation: Biens du Temple de Cazarilh

Cizos

Département: Hautes-Pyrénées, Arrondissement: Tarbes, Canton: Castelnau-Magnoac - 65



Localisation: Biens du Temple de Cizos

Lécussan

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Montréjeau - 31

Localisation: Maison du Temple de Lalanne-Arqué

Vente de la seigneurie d'Arné aux Templiers de Boudrac (1260)

« Conegude cause sie als presenz e als abiendes que den Ux de bocaiera per si e pels sos presenz e pels abiendes ab autrei den Auger de la Roca e dels sos beno — la maso de Bodrac per ccccc solz de morlas delsquals el fob e pagad a sa voluntad tot ço que avie ne aver devie a Arner dedenz ne defore en la partement sens que areng no se arretenga.

E la maso de Bodrac deu lo receber a sa fi a costumaz de la maso — E de tot aci com sober escriut sos besens e testimonis autres lasdites de cada part — Auger de la Roca, Juan de Loyd fils de luy, B. de Panassac, W-A de Bordes, W-A de Cardelac Michel de la Serre caperan de Sen Xristau que aqueste carta escriue a voluntad de Na Simone — Testimoni — d en Andreu caperan de la Lored e d En Michel de la Serre »

Sources: Archives: ADHG HMT 416. Gasconha.com

Précepteurs Magisters Templiers.

1275. Arnaud de Caumont.

1302. Arnaud de Malhen.

1304-1306. Raymond-Guillaume de Benque.

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Maitres du Temple de Boudrac

Guilhem de Benque, chevalier du Temple, figure dans les coutumes données par les Templiers à la ville de Montsaunès.

1307. Raymond-Guilhem de Benque (peut-être le même que le précédent), templier, commandeur de Boudrac, est mentionné dans la triste et célèbre procédure qui amena la condamnation et la suppression de son ordre en 1313. D'après M. du Mège, le diocèse de Comminges était représenté par sept chevaliers dans cette procédure.

Sources: *Manuscrit de Larcher. Je dois la communication de ce document à l'obligeance de M. Magenties, archiviste des Hautes Pyrénées. Histoire des Populations pyrénéennes, t. I er, p. 464.*

Lalanne-Arqué

Siège d'une commanderie de templiers dépendant de celle de Boudrac. Deuxième bastide créée en Astarac en 1278.

Sources: *Le Quid*

Lalanne-Arqué

Département: Gers, Arrondissement: Mirande, Canton: Masseube - 32

L'ancienneté de Lalanne-Arqué est confirmée car vers 1055, Garsianner de Lalanne donna l'église à l'abbaye de Simorre. Siège d'une communauté de templiers, Lalanne-Arqué était une ancienne dépendance de Boudrac. Cette bastide a été fondée par le comte d'Astarac et les Templiers en 1278, mais elle n'a pas connu le développement espéré.

Le nom de Lalanne provient du gaulois « lande » signifiant vaste espace non cultivé. Pour « Arqué », on évoque sans preuve la présence d'archers pour défendre la cité.

C C Les Hautes Valées

Vous pouvez aller sur cette page: La fin des Templiers en [Ariège](#)

Top

Canens (31)

Maison du Temple de Canens

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Muret, Canton: Montesquieu-Volvestre - 31



Localisation: Maison du Temple de Canens

Le 27e jour du mois de juin de l'an de l'Incarnation 1156, le chevalier Arramond d'Aspet, accompagné de ses deux fils Arnaud-Arramond et Roger, se rendait au Temple de Montsaunès qu'il avait déjà comblé de ses faveurs. Là, en présence de tous les Templiers de la maison, il fit donation à Dieu, à Notre-Dame de Montsaunès, à Guillaume de Verdun, Commandeur du château, de la ville et des habitants de Canens, de son territoire, de la seigneurie haute, moyenne et basse, « comme il l'avait dans les autres châteaux ainsi que de l'église, des dîmes et des prémisses. Si quelqu'un veut contrevenir à ce don qu'il soit maudit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de Madame

Sainte-Marie, des neufs Ordres des Anges, des quatre Evangélistes, des douze Apôtres, de tous les Martyrs, de toutes les Vierges, de tous les Confesseurs et de toute la cour céleste. »

Entrée de Raimond At d'Aspet au Temple de Montsaunès

1156, 28 juillet, samedi (1)

Entrée de Raimond At d'Aspet au Temple de Montsaunès.

Don par le même aux Templiers de divers fiefs situés à Canens et à **La Pujole** et de l'albergue de l'église de la Pujole.

La pièce ci-dessous contient deux actes distincts :

a. Du premier, entrée de Raimond At d'Aspet au Temple et don des fiefs de Canens et de la Pujole, nous possédons par ailleurs une copie suspecte du XIIIe siècle et une copie gasconne incomplète et également bien sujette à caution.

B1. — Copie latine du XIIIe siècle, Archives départementales de Haute-Garonne, H, Malte, Canens, I, 1B (Caignac, 1. 50) [avec la date 1156, 2 juillet, Prat]

B2. — Copie gasconne du XIIIe siècle ne contenant que la donation de Canens, Arch. dép. Haute-Garonne, H, Malte, Canens, I, 1 (Caignac, 1. 50). Publiée par Du BOURG, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse Paris-Toulouse, 1883, (2e éd.), n° XXXVII [avec la date aux éléments discordants 1156, lune IV, juin, samedi].

C. — Cartulaire jusqu'à ...ire eternum.

b. — Du second, don de l'albergue de l'église de la Pujole, nous avons l'original.

A. — Original sur parchemin, Archives départementales de Haute-Garonne, H, Malte, Montsaunès, I, 2. Publié ci-dessous sous le n° 41a.

C. — Cartulaire, depuis In hac predicta ecclesia...

41a. — Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod R. Ato d'Espeg dedit in ecclesia de Puiola unum convivium quod ibi habebat cum tota sua familia annuatim domui militie Templi scilicet Montis Salnensis; pro hoc supra dicto convivio debet dare annuatim monachus d'Aleit qui est prior de Rupe fort II. sestarios de forment ad ipsum de Martras et .III. sestarios vini et .X. sestarios de cibaria et .XVIII. d. morlanis per carnes et .VII. gallinas. Factum fuit hoc mense iulio, die sabbati, luna .IIII. régnante Lodovico rege Francorum, anno ab incarnatione Domini .M°.C°.LVI°. Rotbertus presbiter scripsit.

1 — Cette date est celle de la seconde donation reproduite dans le cartulaire, dont nous possédons l'original. Elle renferme une légère inexactitude : le quatrième jour de la lune tombe au mois de juillet

1156 le 26, un jeudi et non un samedi. Nous avons supposé une erreur dans le calcul de l'âge de la lune, en conservant la férié, écrite intégralement, la plus proche de la lune. Les dates contradictoires données par les copies suspectes de la donation de Canens ne peuvent pas entrer en ligne de compte.

Sources : M. Charles Higounet - Bulletin Philologique et Historique, (jusqu'à 1715) - Comité des Travaux Historiques et Scientifiques - Années 1955 - 1956. Presses Universitaires de France - 1957.

Canens sous les Hospitaliers de Saint-Jean

Après la suppression de l'Ordre du Temple, la ville de Canens et ses dépendances furent détachées de la commanderie de Montsaunès pour être réunie à celle de Cagnac dont sa position géographique la faisait dépendre plus naturellement. Nous voyons dans la suite ce membre donné successivement à plusieurs religieux, son éloignement du chef lieu de la commanderie nécessitant cette mesure. Mais cette habitude de distribuer à des chevaliers certains membres des commanderies n'était qu'une simple tolérance et le Grand-Maître Aymeri d'Amboise interdit même complètement cet abus.

Le membre de Canens était alors possédé par Théobald de Verdusan qui en avait été pourvu par un de ses parents, commandeur de Cagnac. Ce dernier ferma en sa faveur les yeux sur cette infraction aux règlements; mais il n'en fut pas de même avec son successeur, Géraud de Massas, qui, ne pouvant persuader au chevalier de Verdusan de restituer de plein gré le membre de Canens, porta l'affaire devant le Grand-Conseil de l'Ordre (1513). Une bulle du Grand-Maître Fabrice de Carette obligea Théobald de Verdusan à renoncer au membre de Canens et chargea Jean Salomon, Commandeur de Montsaunès et B. de Golard, Commandeur d'Argenteins de le faire restituer à son légitime propriétaire (10 juillet 1514).

Liste des Commandeurs Hospitaliers du membre de Canens

- 1491-1495. Pierre de Molis, prêtre.
- XXXX-1498. Raymond Gélade.
- 1508-1514. Théobald de Verdusan.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

Domaines du Temple de Coutz et Ausseing

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Salies-du-Salat - 31

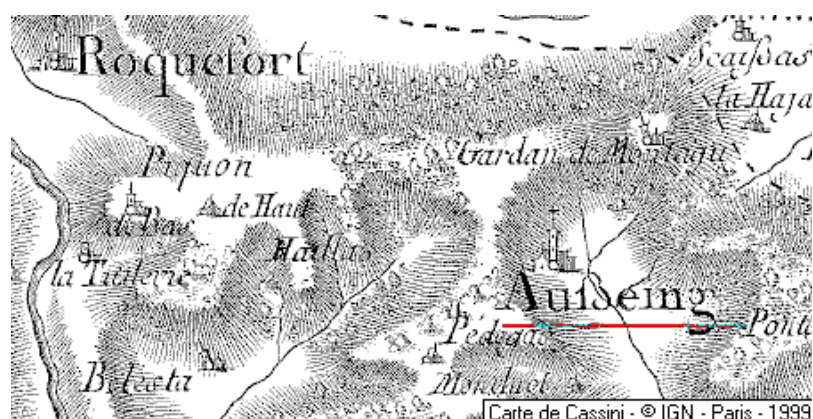


Localisation: Domaines du Temple de Coutz

Dès les premiers temps de leur établissement à Montsaunès, nous trouvons les Templiers résidant au château d'Ausseing et possédant la juridiction de cette localité. A la fin du XIIIe siècle, une donation vint accroître l'importance de ce membre de la commanderie.

Le 19 novembre 1279, le seigneur Raymond Athon d'Aspet donna au Temple, à frère Célébrun de Pins, précepteur de Montsaunès, le territoire de « Godz » (Coutz) avec tous ses vassaux et tous les droits qu'il y possédait.

Domaine de l'hôpital d'Ausseing



Localisation: Domaine de l'hôpital d'Ausseing

Dans la période postérieure nous voyons plusieurs grands seigneurs dès environs

témoigner leur bienveillance envers l'Ordre de Saint-Jean, en concédant divers privilèges aux habitants de la ville d'Ausseing. C'est ainsi que Jean de Comminges seigneur de Roquefort, leur donna la faculté de dépaissance pour leurs troupeaux dans son territoire, « le Bosc de Perescite », à la condition de venir moudre leur blé au moulin de Roquefort et moyennant une redevance de 2 gros d'argent qui lui serait payé annuellement par la communauté (5 mars 1485). A peu près à la même époque, Arnaud-Guilhem d'Ornessan, seigneur de Tournacoupe, de Belvèz et de Cairoles, leur concédait également le droit de dépaissance sur son territoire de Montaigut.

Nous ne signalerons dans le reste des archives qui rapportent un grand nombre de procès soutenus par les commandeurs contre les seigneurs du voisinage au sujet des limites de leurs possessions d'Ausseing, que la reconnaissance consenties le 24 août 1614 à l'issue de la Grand-Messe par les habitants de la localité au commandeur Joachim de Montaigut-Fromigières; nous y voyons que ce dernier avait le droit d'élire les deux consuls, sur une liste de quatre personnes choisies par les habitants.

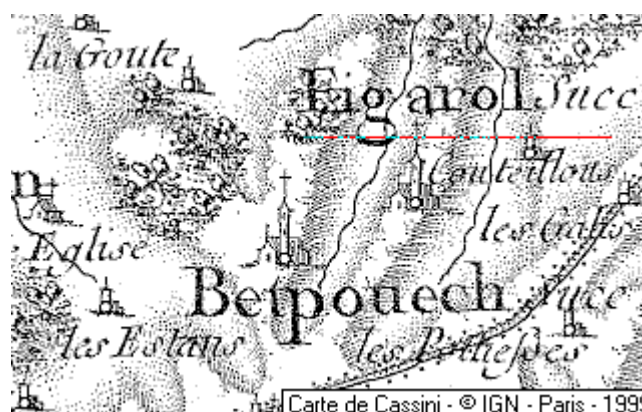
Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

Figarol (31)

Domaine du Temple de Figarol

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Salies-du-Salat - 31



Localisation: Domaine du Temple de Figarol

Vers le milieu du XIIIe siècle. Les Templiers de Montsaunès avaient reçu de Bernard de Tanchoède la donation d'une partie du territoire de Figarol. Les seigneurs de cette

localité, Arnaud de Villeneuve et dame Condor sa femme, se dessaisirent en faveur du commandeur Bertrand de Mancieux de leurs droits sur ce territoire (décembre 1251).

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Cartulaire des Templiers de Montsaunès et Figarol

Vers 1182, Don par Bernard IV, comte de Comminges, aux Templiers de ses terres de Fulsed, situées entre Castans et Figarol, contre 450 sous morlaas.

Cette pièce est probablement de la même époque que la donation du même Bernard aux Templiers de ses droits sur Figarol, dimanche, novembre 1182 (Archives départementales de Hautes Garonne, H, Malte, Sainte-Mayonne, I, 30)

Après 1180, Autorisation de formariage accordée à une serve par Ermengarde de Figarol. Pendant le préceptorat d'Auger de Cun.

Vers 1182, Don par Matfre de Montpezat et ses enfants aux Templiers du casal de Guilhem At de Figarol, contre 100 sous morlaas.

Sources: M. Charles Higounet - Bulletin Philologique et Historique, (jusqu'à 1715) - Comité des Travaux Historiques et Scientifiques - Années 1955 - 1956. Presses Universitaires de France - 1957.

Top

Laffite-Toupière (31)

Seigneurie du Temple de Laffite-Toupière

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Saint-Martory - 31



Localisation: Seigneurie du Temple de Laffite-Toupière

Les archives ne nous disent rien de l'origine de cette dépendance de la commanderie de

Montsaunès; la série des actes qui les composent ne s'ouvre qu'à la fin du XIV^e siècle. En l'année 1397, nous trouvons Raymond de Lescure, Grand-Prieur de Toulouse, Commandeur de Montsaunès, et, en cette dernière qualité, seigneur haut justicier de la ville de Lafitte, occupé à conclure un accord avec les consuls et les habitants de cette petite localité, à l'effet d'y élever un fort bâti en pierre, à chaux et à sable, sous la direction de « Maître Bernard de Bobe, habile en ces travaux. »

Le chevalier leur concédait l'emplacement, leur fournissait les matériaux, et les habitants devaient supporter les frais de cette construction et garder dans la suite les murailles et les portes; ils prirent néanmoins le soin de stipuler dans cet accord que, « si pressés par la nécessité ils ne pouvaient « garder le fort, le seigneur aurait à les recueillir dans la tour, comme par le passé. » Les conventions furent jurées par le Prieur sur la croix de son manteau et par les consuls sur les saints Evangiles, dans la ville de Laffite, le douzième jour du mois de février 1397.

La seigneurie de Lafitte fut disputée aux commandeurs de Montsaunès par les abbés de Bonnefont, mais le Parlement de Toulouse s'opposa à cette usurpation et consacra les droits des Hospitaliers sur cette ville et son territoire (1575).

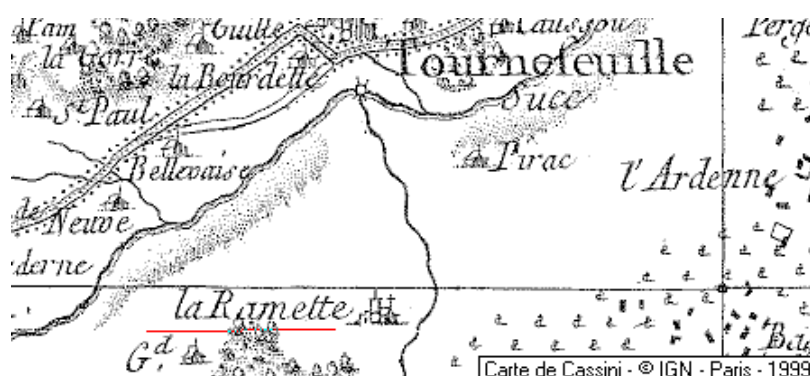
Sources: *Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

Top

Laramet (31)

Maison du Temple de Laramet ou Laramée

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Toulouse, Canton: Tournefeuille - 31



Localisation: *Maison du Temple de Laramet ou Laramée*

C'est dans ce petit village, situé aux environs de Toulouse, que vinrent s'établir les Templiers bientôt après la fondation de leur ordre. Un mercredi du mois de septembre de l'année 1134, dans l'église Saint-Jacques de Toulouse, l'évêque Amélius accompagné d'Aycart, prévôt de Saint-Etienne, donnait, au nom du chapitre, à Dieu et à la milice du Temple, représentée par Gérard de Nocura, lieutenant d'Hugues de Payens, la chapellenie de Sainte-Marie-de-Larmet et la dîme de toute la terre comprise en ce lieu entre le Touch et l'Aussonnelle; il ajoutait à cette donation certains privilèges ecclésiastiques, notamment l'exemption des excommunications diocésaines. A son exemple, tous les seigneurs qui possédaient des droits sur ce territoire, Guillaume, archevêque d'Auch, Vital de Iscio, son frère, Bernard-Jourdain de l'Isle, Wilhelme sa femme et leurs enfants, Gérard Engelbert, Raymond Sarrasin, Raymond Ratier, Bernard de la Tour et B. de Campian, prieur de Saint-Michel-del-Castel, s'empressèrent de se dessaisir en faveur de la nouvelle maison, entre les mains de l'évêque Amélius, de leurs parts du dimage de cette église.

Un quartier de la banlieue de Toulouse, se nomme Marquisat, dans ce quartier il existe un chemin de Larmet. Et sur le plan tiré des cartes de Cassini, l'emplacement par rapport à la rivière Le Touch, le Marquisat, nom que donna au château le chevalier Annibal de Blacas de la Redorte, le village de Tournefeuille un peu plus au nord ouest, la nouvelle bastide des Templiers devait être ici.

En prévision de la bastide que les Templiers avaient l'intention de bâtir sur leur nouveau fief, ces seigneurs ajoutèrent le privilège suivant qui nous donne des indications intéressantes sur les usages féodaux de nos contrées: ils accordent que, si un de leurs hommes se réfugie dans la nouvelle ville, il pourra y être reçu à la condition d'en avertir son ancien seigneur et de lui payer une redevance, faute de quoi, il devra être jeté hors de l'enceinte, lui et son argent, pour revenir à son ancienne condition. C'était l'abandon ou du moins un adoucissement très-grand du droit de chasse, par lequel les seigneurs pouvaient poursuivre leurs vassaux fugitifs et dont ils devaient se dessaisir avec grande peine en présence de l'empressement que mettaient partout les habitants des campagnes à aller chercher derrière les murailles des bastides la sécurité et l'allègement de leurs charges.

Quelques jours après, au mois d'octobre 1134, nous voyons Raymond de Saysses et Baron de Quaterpech donner l'un après l'autre 46 casals, de 4 perches chacun, aux chevaliers du Temple de Salomon, pour y construire la ville appelée « le Ramed. » Raymond, Prieur de Sainte-Marie de la Daurade, faisait en même temps cession de

tous les droits que son couvent avait sur ce fief; chacun de ces donateurs se réservait de plus dans l'intérieur de la nouvelle ville, quatre maisons, pour lesquelles il promettait de payer, comme les autres habitants, quatre deniers de censé annuelle, la dîme, les droits de justice, etc. Quelques années plus tard, la ville de Laramet existait déjà, puisque nous trouvons en 1142 la reconnaissance faite aux chevaliers du Temple par un certain Guillaume, pour la maison, dont il venait d'achever la construction dans l'enceinte de Laramet.

Bientôt après, le Temple de Laramet fut réuni à celui de Toulouse, dont la fondation eût lieu presque à la même époque, comme nous le verrons tout à l'heure. Des donations postérieures vinrent augmenter la prospérité de la maison de Laramet.

Un vendredi du mois de mars de l'année 1188 (1189) Babot de Sayse se rendit à l'église de Sainte-Marie de Laramet, où il céda à Oalric maître du Temple de Toulouse, à Jean de Nougayrol, précepteur de Laramet, tous les droits qu'il avait conservés sur ce fief et leur donna de plus la faculté de dépaissance pour leurs troupeaux dans son territoire de Quint.

Les Templiers furent successivement troublés dans leur tranquille possession des biens de Laramet par les Bénédictins de la Daurade et par les chanoines de Saint-Etienne. La discussion avec les premiers, portée devant le pape Honorius III, fut renvoyée par lui au jugement de l'archevêque de Narbonne (1216); celui-ci, après avoir fait faire une enquête par l'abbé de Saint-Sernin et le prévôt de Saint-Etienne, rendit un arrêt favorable aux Templiers. Une transaction à l'amiable rétablit le 19 avril 1234, la paix entre Martin de Nesse, maître du Temple de Toulouse, et Pierre de Gazenches, par la grâce de Dieu, prévôt de Saint-Etienne.

Vers la fin du XIII^e siècle, les consuls de la Bastide-de-Plaisance, voulurent s'emparer du droit de pâturage dans les bois de Laramet qui appartenaient aux Templiers. Ceux-ci portèrent leurs réclamations au Sénéchal de Toulouse. Les habitants de Plaisance vinrent déposer qu'Eustache de Beaumarchais en 1286, le jour où il avait planté son pal au milieu de l'emplacement de la future ville, avait accordé aux habitants, le droit de mener paître leurs troupeaux dans les territoires voisins « aussi loin qu'ils pourraient aller dans un jour, en revenant le soir à Plaisance. » Selon les consuls, c'était une coutume généralement adoptée pour les bastides du Toulousain et de la Gascogne; ils citaient à l'appui de leurs dires l'exemple de la Bastide-de-Beaumont fondée en 1275. Mais l'arrêt du Sénéchal G. de Villeneuve, rendu en 1296, écartant les prétentions des consuls de Plaisance vint consacrer les droits du Temple de Laramet. Après la réunion

des biens du Temple à ceux de l'hôpital, la maison de Larmet devint tout naturellement un membre ou dépendance de la commanderie Saint-Jean de Toulouse. Ainsi que nous aurons souvent l'occasion de le constater pour les membres des autre commanderies, Larmet fut administré de temps à autre par des religieux ne jouissant pas de toutes les prérogatives des autres précepteurs, mais qui en prenaient néanmoins le titre; nous les ferons figurer dans les listes que nous donnons à la fin de chaque chapitre.

Les biens dépendant de la maison de Larmet consistant surtout en bois, les chevaliers de Saint-Jean, dans le but d'en retirer un plus grand revenu, formèrent le dessein d'en défricher une portion. Pour réaliser ce projet, dans la première partie du XVIIe siècle, ils en détachèrent une partie qu'ils cédèrent au chevalier Annibal de Blacas de la Redorte, sa vie durant. Ce dernier pour être plus à même de faire exécuter les améliorations agricoles projetées, fit construire un château qu'on appela le Marquisat de Larmet et qui revint à l'Ordre à sa mort.

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

Larmont (31)

Maison du Temple de Larmont

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Toulouse, Canton: Léguevin, Commune: La Castérat - 31



Localisation: Maison du Temple de Larmont

La fin de la croisade contre les albigeois vit une recrudescence dans l'ardeur que mettaient les seigneurs du pays à enrichir de leurs dons, les établissements de l'Hôpital

ou du Temple, recrudescence occasionnée sans doute, comme nous l'avons déjà fait remarquer, par le désir ou même le besoin éprouvé par eux de donner des gages de leur attachement à la foi. C'est dans cette période que prit naissance la commanderie de Larmont.

Au mois de septembre de l'année 1221, le seigneur Maurin de Pradèle donna à Arnaud de Toulouse, Maître des maisons du Temple de la contrée, ses droits sur l'église, la ville et le territoire de Larmont (de Lauromonte).

Cette première donation fut complétée par celles que firent, peu de temps après, de tous leurs droits les autres seigneurs de Larmont, Pons de Bruguières, Barrau de Saint-Laffari et dame Nabels, sa femme, Arnaud de Cobirac, Guillaume de Maurencs et Bernard de Cugmont. A ces témoignages de piété donnés par ses vassaux voulut s'associer aussi Bertrand-Jourdain de l'Isle; par une charte, concédée le 6e jour de novembre 1228, il abandonna aux Templiers tous les droits qu'il avait sur les biens acquis par eux dans sa seigneurie.

Réuni aux possessions que le Temple possédait à Marestaing, Bamville, l'Isle-en-Jourdain, Larmont constitua un des membres les plus importants de la maison de Toulouse.

Chapelle Saint Jean-Baptiste de **Larmont** (est rattachée à la paroisse du Castéra)

Milieu du XVIème siècle - Reconstituée à partir de 1544, cette petite église adopte des solutions architecturales empruntées à l'époque gothique.

Placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, elle est, jusqu'en 1788, l'église d'une importante commanderie d'hospitaliers rattachée au grand prieuré de Toulouse. Son clocher octogonal est surmonté d'une grande flèche et comporte une balustrade ajourée.

Doyenné du Grand-Selve.

Les seigneurs de l'Isle-en-Jourdain, protecteurs et bienfaiteurs de la maison de Larmont, en devinrent au bout d'un demi-siècle les adversaires les plus acharnés et les plus dangereux. Dans le courant de l'année 1272, comparaissait, devant le tribunal du sénéchal, Guy de Vaugrineuse, le chevalier Hugues de Radulphe, précepteur du Temple de Toulouse, qui venait réclamer la protection royale contre les entreprises de son puissant adversaire, Bernard de l'Isle. C'est un récit intéressant et animé que celui des griefs exposés par le Templier. On me permettra d'en citer ici quelques fragments,

pour lesquels je me bornerai à traduire aussi fidèlement que possible le langage naïf du plaignant.

Maison du Temple de Larmont:

« A chaque instant le seigneur Jourdain se rendait à la tête de ses cavaliers et de ses hommes d'armes à la maison du Temple de Larmont, s'y installait avec sa suite, malgré l'opposition du précepteur, et y prélevait l'entretien de sa troupe pendant un certain laps de temps. »

Maison du Temple de Gaillarville:

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: L'Isle-Jourdain, Commune: Marestaing - 32



Localisation: Maison du Temple de Gaillarville

« Un jour, c'était un de ses serviteurs, Bernard du Puy, qui, à la tête d'une troupe de gens armés, avait envahi la maison de Gaillarville et qui, comme le frère Dominique, précepteur de ce lieu, voulait s'opposer au pillage, l'avait, au mépris de Dieu et de la Sainte Religion jeté par terre et accablé de coups (rossegaverunt). »

« En une autre circonstance, Bertrand de Montbrun, viguier de l'Isle pour le seigneur Jourdain, avait enlevé aux frères une charrette chargée de blé et en avait répandu le contenu dans la boue. »

Maison du Temple de Castéra

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Toulouse, Canton: Légevin, Commune: Bellegarde-Sainte-Marie - 31



Localisation: Maison du Temple de Castéra

« Non loin de là, au Castéra, les vassaux de Bernard Jourdain, vont attaquer les Templiers dans leurs possessions, avec des épieux, des lances et des arcs, et lorsque ces derniers vont réclamer aide et protection auprès du bailli, Raymond de Laciosa, et des consuls du Castéra, ceux-ci pour toute réponse, font un appel aux armes de tous les hommes de cette petite ville, sous peine de 10 sols d'amende, et, se mettant à leur tête, marchent contre la maison de Larmont qu'ils livrent au pillage et d'où ils enlèvent un donat qu'ils ne relâchent qu'après l'avoir dépouillé entièrement. »

Maison du Temple de Marestaing:

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: L'Isle-Jourdain - 32



Localisation: Maison du Temple de Marestaing

« Le seigneur Jourdain n'avait pas craint de conduire en personne une expédition contre le moulin de Marestaing et de le livrer aux flammes. »

Bois du Temple de Larmont:

« Un sergent du roi, député par le sénéchal, surprend un jour des serviteurs de Jourdain occupés à abattre des arbres dans le bois de Larmont ; ceux-ci furieux de se voir troublés dans leur opération l'accablent de mauvais traitements; ayant réussi à

s'échapper, le sergent se rend à l'Isle pour réclamer du seigneur Jourdain la punition des coupables: par prudence il attend pour se présenter devant lui qu'il soit à l'église; à peine a-t-il exposé sa requête que le sire et ses gens, outrés de fureur, à cause de son audace, menacent de lui arracher les yeux et de le pendre, s'ils le rencontrent hors de l'enceinte sacrée. »

Maison du Temple de Bamville:

« Pendant l'absence que fit Jourdain auprès de Charles roi de Sicile (1265), son bailli occupa de vive force dans le village de Bamville la portion appartenant au Temple. (Peut-être le village de Manville près de Lévignac et Larmont). »

Maison du Temple de l'Isle-Jourdain

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: L'Isle-Jourdain - 32



Localisation: Maison du Temple de l'Isle-Jourdain

« Enfin dans la ville même de l'Isle une troupe de clercs et de laïcs, faisant partie de la maison du vénérable Père en Dieu, l'Evêque de Toulouse (Bertrand de l'Isle, évêque de Toulouse (1270-1285) et frère du seigneur Jourdain), et de celle du seigneur Jourdain, inspirés par l'esprit malin, envahissent le maison du Temple de l'Isle, pendant que les frères assistaient dans l'église Saint-Martin à l'office, et quand ces derniers voulurent rentrer, ils furent accueillis par une grêle de pierres, frappés à coups d'épées et soumis à toutes sortes de mauvais traitements. » (Archives de Larmont). »

Cette affaire traîna en longueur. Le sénéchal était sans doute obligé à user de beaucoup de modération, dans ses rapports avec ces puissants barons, qui étaient encore très imparfaitement façonnés à la subordination.

« Nous voyons pourtant, en 1276, Pons d'Auriol, bailli de Verdun, député par le lieutenant du sénéchal, Eustache de Beaumarchais, faire défense au viguier de l'Isle,

ainsi qu'à toute autre personne de la maison du seigneur Jourdain, sous peine de leurs corps et de leurs biens, d'entrer dans le bois situé entre Larmont et Lévignac, jusqu'à ce qu'on ait reconnu à qui il appartenait. »

Mais l'autorité royale était alors si peu respectée que la lutte recommença avec acharnement. A peu près vingt ans plus tard, Foulques de Bérenger et Pierre de Gavarret, successivement précepteurs du Temple de Toulouse, vinrent l'un après l'autre réclamer encore la protection du sénéchal contre les récentes agressions de leur adversaire. L'énumération des nouveaux griefs rapporte parmi beaucoup d'autres faits analogues aux précédents, les suivants qui prouvent jusqu'où en était arrivée l'animosité des deux partis.

« Jourdain de l'Isle, damoiseau, (fils du précédent) était venu avec sa troupe livrer au sac la maison de Larmont. Un sergent de son père avait enlevé à Bamville un des vassaux du Temple, et, après l'avoir entraîné jusqu'à l'Isle, les mains liées derrière le dos, l'avait fait suspendre par les bras à un arbre et l'avait laissé longtemps dans cette position. Ce même exécuteur des volontés du seigneur Jourdain était venu, en une autre circonstance, forcer les prisons du précepteur dans ce même lieu de Bamville en arracher un voleur qui s'y trouvait détenu, en brisant les fers et les entraves, l'emmener à l'Isle, où il l'avait fait pendre, au préjudice du droit de haute justice des Templiers. »

Nous n'avons pas trouvé la sentence rendue en cette circonstance; nous voyons seulement quelque temps après, Gaubert de « Strahillo », châtelain de Verdun et super bailli dans cette châtelainie pour le roi de France, assembler en vertu d'un ordre du Sénéchal, les baillis de la Serre, de Pradel, du Castera, de Thil, et de Mondonville (villages voisins de la forêt de Bouconne et dépendant de la seigneurie de l'Isle), pour leur défendre d'empêcher leurs administrés de venir porter leur blé à moudre aux moulins que les Templiers possédaient à Larmont (1er août 1296).

Sous les Hospitaliers

L'inventaire du mobilier de la maison de Larmont en 1313, lorsqu'elle fut remise en la possession des chevaliers de Saint-Jean, est excessivement modeste et nous prouve que, si jamais cet établissement avait été florissant, il avait perdu sa splendeur pendant la période troublée qu'il avait eu à traverser. Réuni avec ses dépendances à la chambre prieurale de Toulouse, Larmont en fut détaché vers le milieu du XIVe siècle pour former une commanderie séparée jusqu'en 1550, époque, où il rentra de nouveau dans l'apanage des Grands-Prieurs. Dans cette période nous n'avons à noter que

Top

Maison du Temple de Montsaunès

Montfaucon

Tarté

Marfoulas

Salles

St Vincent

Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Au fond du comté de Comminges, non loin des Pyrénées, le petit village de Montsaunès, bien déchu aujourd'hui de son ancienne importance, groupe ses maisons autour d'une imposante église du XII^e siècle et de quelques ruines presque méconnaissables. Ce fut jadis l'un des principaux établissements de l'Ordre du Temple dans nos contrées. Cette portion supérieure du bassin de la Garonne présentait des conditions éminemment favorables à la prospérité des familles féodales. Dans ces temps-là les hauts barons affectionnaient tout particulièrement ces contrées montagneuses et d'un accès difficile pour y établir leurs demeures à l'abri de toutes les puissances qui eussent pu venir inquiéter leur vie indépendante et aventureuse. Aussi les cimes des hauteurs boisées des environs, premiers échelon de la chaîne des Pyrénées, sont-elles pour la plupart couronnées de vieux murs en ruines qui déchiquettent sur le fond du ciel leurs dentelures pittoresques.



Eglise de Montsaunès

Institution féodale par excellence l'Ordre du Temple ne put que prospérer rapidement dans un milieu qui lui était aussi sympathique. Aussi voit on à chaque page de son histoire les membres des familles les plus illustres de la contrée venir prendre l'habit du Temple dans l'église de Montsaunès ou accroître par des donations incessantes son domaine qui ne tarda pas à devenir l'un des plus étendu de l'Ordre.

Les archives de la Maison du Temple de Montsaunès ne nous ont pas conservé la charte de sa fondation. Quoique nous ne puissions pas par suite en préciser la date, nous pouvons dire cependant qu'elle ne fut pas de beaucoup postérieure à celle premiers établissements du Temple dans le Midi; puisque nous voyons en l'année 1142 le Temple de Montsaunès existant déjà et recevant de Fourtanier de Toulouse donation d'une de ses vassales, du nom de « Placeuza » et de ses enfants.

Parmi les familles qui se signalèrent tout d'abord par leur générosité envers la maison de Montsaunès, il faut citer celle des seigneurs d'Aspet. Nous voyons le chevalier Aramon d'Aspet donner au Temple de Montsaunès, le 28 juin 1156, la ville et le château de Canens. A quelques jours de là ce même seigneur ajoutait à cette première donation, celle de sa personne. Celles de ses droits sur les hameaux de: « Podiola, Arzog et Airoit », ainsi que celle d'un repas annuel que ses vassaux devaient à tous les membres de sa famille et pour laquelle le moine d'Aleth (chargé du Prieuré de Roquefort) était tenu de fournir deux setiers de froment, trois de vin, dix d'avoine, dix-huit deniers morlans et sept poules. »

Cette donation faite en présence de Pierre évêque de Couserans eût lieu au de juillet de l'année

1156.

Un de ses parents, Raymond d'Aspet, imita quelques années plus tard cet exemple; en 1186, il entra dans l'Ordre du Temple en faisant donation à Raymond de Canet, Maître en Provence et en Espagne, et à Augier des Cuns Commandeur de Montsaunès, de tous ses biens, « les fiefs de Scis et d'Arrot, avec ses hommes, ses femmes, ses baillis (vicarii), les herbes, les eaux, les landes, les montagnes pour la dépaissance des troupeaux, tous ses droits sur la ville du Vernet, etc. »

Citons aussi la donation remarquable que tenons fit Pons Francazal; surnommé Mor, en 1183. Il accorde aux templiers le droit de; dépaissance pour leurs troupeaux dans tous ses domaines et déclare en outre que « ses vassaux pourront aller se marier librement dans les fiefs des Templiers. » Privilège qui, en exemptant ses vassaux du droit qu'ils devaient payer à leur seigneur pour aller se marier hors de ses terres, avait pour but de faciliter l'accroissement du nombre des vassaux du Temple.



Eglise de Montsaunès - Sources: Sociétés savantes de Toulouse

Non loin de Montsaunès, au sommet d'une hauteur boisée, solidement assis sur sa

base de rochers, s'élevait un sombre et fier château qui semblait commander à toute la contrée et dont les ruines majestueuses nous disent encore son ancienne splendeur. C'était la demeure des nobles seigneurs de Montpézat, race illustre et chevaleresque, qui nous présente un type accompli de la féodalité de cette époque. Il n'était pas une guerre où elle ne figurât avec honneur, pas une fondation pieuse, pour laquelle elle ne contribuât généreusement. Aussi, longue est la liste de ses membres qui enrichirent la Maison du Temple de leurs bienfaits: en 1166, c'est Arnould de Montpézat qui l'ouvre en donnant à la maison de Montsaunès les droits seigneuriaux que lui devaient les habitants de « Couroule », hameau appartenant aux Templiers.

Après nous avoir énuméré les libéralités de Pons, de Pelegry, d'Alègre, de Fortanier, d'Arsin et de Wilhelm de Montpézat, le vieux cartulaire de Montsaunès nous introduit dans la grande salle du château et nous montre le chef de la famille, Waïfre « assis sur son trône » et entouré de tous les siens, donnant au commandeur Augier des Cuns, une portion du territoire de Figarol. Cet acte passé sous l'épiscopat d'Arsive, doit remonter aux dernières années du XII^e siècle. Parmi les bienfaiteurs de la maison nous retrouvons presque tous les seigneurs des environs: Pierre de Barthère; Adhémar de Pointis; Pons de Saint-Félix; Gille d'Encausse; Bonhomme de Roquefort, etc.

Au-dessus de toutes ces familles puissantes, celle des comtes de Comminges ne cessait d'entourer les Templiers de sa plus éclatante protection. C'était pour ainsi dire une pieuse tradition qu'ils se transmettaient de père en fils. Le premier témoignage de cette sympathie que nous rencontrons dans les archives est un acte de 1178, par lequel Bernard V, Comte de Comminges, céda à Sainte-Marie de Montsaunès, sa juridiction sur la ville de Saint-Quentin ainsi que ses droits d'albergue sur les habitants de « Serrad » et de « Castelsubra »

Son fils Dodon ou Dod qui avait épousé une fille d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse lui succéda peu de temps après et se signala par son affection pour l'Ordre du Temple. Nous le voyons d'abord se dépouiller en faveur de la maison de Montsaunès de toutes ses possessions situées entre Salies et la Maison du Temple, ainsi que de ses droits sur le hameau d'Ulsen.

Par un autre acte il exempta les Templiers des droits de leude et de péage dans tous ses domaines ainsi que dans ceux de ses fils et de ses frères.

Voulant enfin contenter sa piété d'une manière plus complète, il se rendit un jour a

l'église de Montsaunès et là, en présence des membres de sa famille, il reçut l'habit de l'Ordre des mains d'Odon de Bazus, Commandeur. L'éclat de la cérémonie était rehaussé par la présence d'Arnaud-Roger, évêque de Comminges et de son frère Eude, évêque de Couserans. Cet acte reproduit plusieurs fois dans les archives soit en latin soit en roman, doit remonter à peu près à l'année 1180, autant que nous pouvons le déduire de la présence des divers personnages qui y figurent. Avant de se démettre de son autorité, Dodon fit jurer à son fils, Bernard, de toujours protéger les Templiers de Montsaunès de tout son pouvoir.

Fidèle à son serment, ce dernier témoigna plusieurs fois sa sympathie à la maison de Montsaunès. Car le cartulaire contient plusieurs donations de ce prince, entre autres, celle qu'il fit dans le chapitre de Saint-Gaudens et entre les mains d'Arsive Daujon, évêque de Comminges, d'une partie de ses droits sur la ville de Saint-Gaudens.

Presque vis-à-vis de Montsaunès, sur l'autre rive de la Garonne, s'élevait un autre établissement religieux qui, grâce des libéralités continuelles, voyait aussi son importance croître de jour en jour; c'était l'abbaye de Bonnefont de l'ordre des Cisterciens. A peu près vers l'époque de la fondation du Temple de Montsaunès, Flaudrine de Montpézat et ses enfants avaient donné à l'abbé de Morimond en Lorraine et à ses religieux un vallon silencieux et fertile que la nature semblait prédestiner à devenir l'un de ses calmes asiles de la religion, et où les cisterciens s'empressèrent de jeter les fondements d'un monastère (1136). Les deux établissements voisins dont les domaines se rapprochaient de plus en plus grâce à leur extension simultanée, ne tardèrent pas à voir s'altérer la bonne harmonie de leurs rapports et la lutte qu'ils engagèrent devait se reproduire sous une forme, ou sous une autre, presque jusqu'à la fin de leur existence. Ce fut tout d'abord au sujet des limites de leurs possessions que les difficultés surgirent entre Pierre Berenger, Commandeur de Montsaunès, et Pierre II, abbé de Bonnefont; elles furent apaisées en 1165 grâce aux efforts de Roger, évêque de Couserans, qui, avec l'aide d'Arnaud-Roger, évêque de Comminges, de Pons abbé de Grand-Selve et de Bernard, abbé de Gimont, réussit à rétablir la concorde au moins pour quelque temps.

L'attiédissement de la piété générale qui se produisit presque partout au XIIIe siècle, ne semble pas avoir apporté ici de ralentissement dans l'empressement des fidèles à enrichir par de fréquentes donations au Temple de Montsaunès. A côté de la ferveur qui les animait, on peut à ce fait une explication que nous avons déjà indiqué pour d'autres commanderies. Sentant que l'issue de la guerre contre les Albigeois finirait par leur être

défavorable, les grands seigneurs du midi s'empressèrent de se mettre à l'abri des représailles des vainqueurs et du reproche d'hérésie, en témoignant hautement de leur zèle pour la religion et la sincérité de leur orthodoxie, et en multipliant leurs donations aux maisons religieuses et spécialement à l'Ordre du Temple qui jouissait d'un très grand crédit auprès des Croisés du Nord, d'autant plus que ces mêmes Templiers n'ont jamais prit part aux combats en restant neutre. Voici la liste rapide des plus importantes donations de cette époque troublée: En 1201, une des plus illustres familles du comté avait vu l'un de ses membres, Galen de Benque, venir recevoir le manteau de Templier des mains du commandeur de Montsaunès et donner à cette maison plusieurs hameaux, dont les habitants étaient tenus à l'avenir de donner à manger à tous les frères et serviteurs du Temple qui se rendraient chez eux, aussi bien que leurs moyens le leur permettraient.

Ceci se passait au château d'Aulon, en présence de tous les parents du donateur, le douzième jour des Calendes de janvier (19 décembre).

Nous, voyons ensuite:

Bernard de Mazères donner son fief de la « Coltera » (1212);

Guillaume de Montaigut, celui de Gap-Subran et Dame Brayde, sa femme, les 1,050 sols merlans qui composaient sa dot (1245);

Arnaud d'Aspet, le fief de « Botelas », entre Montsaunès et la Garonne (acte passé dans le cloître de Montsaunès, le troisième jour des Calendes de mars 1256 (1257).

Fidèles aux traditions de leurs ancêtres, les comtes de Comminges ne s'étaient pas départis de l'affection que leur famille avait de tout temps porté au Temple de Montsaunès.

Nous voyons, en effet, successivement Bernard VIII confirmer à l'Ordre la donation des fiefs de « Capsubran » et de « Salacbielh » (1254) y ajouter en 1258 celui « dels Gartos » et faire cession de tous ses droits sur le territoire de « Morcens » (1268).

Pendant ce temps, les discussions des Templiers avec leurs voisins de Bonnefont avaient recommencé avec acharnement.

Pour mettre fin à de longs débats sur leurs juridictions respectives, « et au scandale qu'ils pourraient occasionner dans le peuple », Raymond VII (d'Olson), abbé de Bonnefont, et Bernard de Mancieux, Commandeur de Montsaunès, résolurent de recourir aux moyens de conciliation. D'un commun accord, ils remirent l'affaire au jugement de quatre arbitres, présidés par l'évêque de Comminges. Sur cet acte passé à Saint-Bertrand, au mois de février 1250 (1251), l'évêque, l'abbé, le commandeur

apposèrent leurs sceaux « pour donner plus de stabilité à la paix » qui venait de se conclure, mais qui, malgré ces précautions, ne devait pas être durable, ainsi que nous allons le voir.

Il s'agissait cette fois de la possession d'un bac, situé sur la Garonne, à hauteur du bourg de l'Estelle. Après bien des débats, une transaction fut acceptée. Les arbitres, présidés par noble Bernard, « par ta grâce de Dieu », Comte de Comminges, rendirent, le 8 avril 1284, leur sentence, par laquelle les deux parties devaient posséder le port, la navigation et le passage à l'île de « Cortes » et à celle de la « Nauze » et y tenir un bateau construit à frais communs, pour transporter « hommes chevaux et animaux de travail, en partageant les produits par moitié. »

Signalons encore la transaction conclue entre le commandeur et Raymond Althon d'Aspet au sujet du territoire de « Marsolam » (Marsoulan), et dans laquelle le Templier renonçait à ses prétentions et recevait en échange les droits de son adversaire sur la ville et le château de Roquefort (1306).

Les archives nous permettent de terminer cette étude sur le Temple de Montsaunès par un sujet plus digne d'intérêt que ces monotones discussions. L'esprit nouveau d'indépendance avait fait sentir son souffle jusque dans ces contrées reculées et primitives, les habitants de Montsaunès suppliaient leurs seigneurs de leur octroyer une charte de privilèges, pour consacrer leurs libertés communales.

Les templiers se rendirent à leurs vœux vers la fin XIII^e siècle. Un vieux et respectable manuscrit, écrit en langue vulgaire, et conservé dans les archives du Temple, nous à transmis le souvenir de cet acte important.

Le cinquième jour du mois d'avril de l'année 1288, le Maître des Maisons du Temple en Provence, Pons de Brohet, était de passage à Montsaunès, dans le cours d'une de ses inspections des commanderies de sa province: après avoir pris l'avis du commandeur, Célébrun de Pins, et des autres frères de la maison, il accéda « aux demandes et aux humbles supplications » des consuls de Montsaunès, Bonet de Martres et Aramon de Bénac. La première ligne du manuscrit est ornée d'une charmante vignette, représentant Pons de Brohet revêtu de ses insignes et de son manteau à croix rouge, assis sur un fauteuil et remettant la charte aux deux bourgeois, dont l'attitude exprime bien le respect et la reconnaissance.

Cette chartre est surtout remarquable par la largeur de ses vues et par l'octroi relativement fort considérable des libertés. Ainsi, après avoir proclamé l'utilité pour tous d'un gouvernement établi sur des lois justes et raisonnables, les donateurs fixent d'abord la délimitation d'attribution, ainsi que le mode d'élection de chacun des officiers, soit du Temple (juge, bailli, greffier), soit de la communauté de Montsaunès (2 consuls avec leurs conseillers). Ils promettent, pour eux et pour leurs successeurs d'être « de bons et fidèles seigneurs » pour leurs vassaux et « de les protéger contre tout malfaiteur. » Après avoir énuméré les droits qu'ils se réservent, tels que ceux de la haute justice, du tournage, de la forge, etc., ils concèdent à chaque habitant un arpent de pré, un demi arpent de vignes, leur donnent l'autorisation d'avoir pour surveiller leurs propriétés un garde choisi par les consuls, leur octroient la liberté de tester, la faculté de vendre ou de louer leurs biens, meubles ou immeubles, à un habitant quelconque de Montsaunès. Puis la chartre établit avec la plus grande minutie, tout le code criminel, en interdisant la prison préventive, excepté dans certains cas; on ne pourra appeler des arrêts de la cour, composé du juge et de consuls, qu'aux tribunaux de Maître du Temple en Provence.

Remarquons, comme particularité, l'injonction à tous ceux qui trouveraient des abeilles devraient donner aux Templiers la moitié du miel et de l'essaim, et aux chasseurs, de leur remettre la moitié du gibier tué, mais défense expresse de prendre « des éperviers, vautours ou faucons », dont le commandeur se réservait la propriété exclusive.

A la même époque, les Templiers de Montsaunès octroyaient des libertés et des franchises à plusieurs autres villes dépendant de la Maison du Temple, comme nous le verrons tout à l'heure.

Quelques années plus tard, ils étaient arrachés leurs châteaux et jetés dans les cachots. Parmi les Templiers qui protestèrent hautement contre les accusateurs et s'offrirent pour défendre l'Ordre et prouver son innocence, nous remarquons Arnaud-Guilhem de Comminges et Bertrand de Montpézat; ces nobles familles, après avoir fondé et entretenu de leurs bienfaits le Temple de Montsaunès, lui furent fidèles dans l'infortune.

Après la suppression de l'Ordre, Montsaunès devint avec ses nombreuses dépendances une des principales commanderies de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Cette importante circonscription du Temple comprenait, outre Montsaunès avec son imposante **église**, auprès de laquelle se dressait, comme un fidèle gardien, le château des Templiers, Mazères dominé par son donjon, Aussein, Plagne, Figarol, Cadelhan, Salles, avec son fort et sa tour, dont en 1763 il ne restait déjà plus que le souvenir et le

nom, sans compter tous les fiefs qui en relevaient, à Saint-Gaudens, Salies, Roquefort, Saint-Quentin, Saint-Ciyrac, etc.

Liste des Commandeurs Templiers de Montsaunès

1160-1166. Pierre Bérenger.

1166-1167. Pierre d'Astugue.

1168-----. Albiel de Planâ Sylvâ.

1170-----. Géraud de Toulouse.

1175-----. Géraud de Thézan.

1176-1179. Guillaume de la Garrigue.

1180-1182. Odon de Bazus.

1183-1186. Augier des Cuns.

1186-1187. Guillaume de la Garrigue, (2e fois).

1199-1200. Bertrand de la Fitte.

1200-1201. Augier des Cuns, (2e fois).

1201-1212. Fortanier d'Estampuras.

1231-1239. Pélegry d'Isault.

1245-----. Pierre du Bois (de Nemore).

1248-----. Fourtanier de Séados.

1250-1251. Bernard de Mancieux.

1253-1260. Ariol d'Aspet.

1260-1261. Hugues Radulphe.

1270-1271. Pierre de Sombrun.

1272-1273. Pierre de Gavarret.

1276-----. Arnaud-Raymond de Prunière.

1279-1293. Celebrun de Pins.

1298-1299. Arnaud de Calmont.

1300-1302. Celebrun de Pins, (2e fois).

1305-1306. Bernard de Revel.

Les archives de la commanderie de Montsaunès ne nous ont pas conservé la charte de sa fondation. Quoique nous ne puissions pas par suite en préciser la date, nous pouvons dire cependant qu'elle ne fut pas de beaucoup postérieure à celle premiers établissements du Temple dans le Midi; puisque nous voyons en l'année 1142 le Temple de Montsaunès existant déjà et recevant de Fourtanier de Toulouse donation d'une de ses vassales, du nom de « Placeuza » et de ses enfants.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Les Maîtres connus par le cartulaire de Montsaunès

1161, août 1165, mai: Pierre Berenger.

v. 1165 - Pierre de Toulouse.

v. 1165-1168 - Arbiel de Plana silva.

1170, août - Guilhem de Toulouse.

v. 1175-1176 - Odon de Bazus.

v. 1176-1177 - Arnaud At d'Ariels.

1177, novembre

1179, septembre - Guilhem de Garrigue.

1180, janvier

1184 - Auger de Cun.

v. 1184 - Guilhem de Garrigue.

1184-1193 - Auger de Cun.

Sources: M. Charles Higounet - Bulletin Philologique et Historique, (jusqu'à 1715) - Comité des Travaux Historiques et Scientifiques - Années 1955 - 1956. Presses Universitaires de France - 1957.

Cartulaire général du Temple

Cette maison était le siège principal du Temple dans le diocèse de Toulouse, et présidait les petites commanderies ou granges de:

- Canens (Haute Garonne, arrondissement Muret, canton Montesquieu-Volvestre);
- Salles (commune Gaillac-Toulza, arrondissement Muret, canton Cintegabelle);
- Cadeillan (Gers, arrondissement et canton de Lombez);
- Saint-Lizier-du-Plante (canton Lombez).

Selon Du Bourg, Bernard de Rethel:

- commandeur de Montsaunès est aussi « commandeur de Cadeillan » en 1305.

Vers le milieu du XIIe siècle, Montsaunès fut tantôt réuni aux commanderies de la Gascogne, tantôt à celles du Toulousain. Ainsi, d'après les chartes nous voyons Guillaume de Verdon, « maître des maisons de la chevalerie du Temple en Gascogne » s'en occuper; en 1166, c'est Pierre d'Astugue, « maître des maisons du Temple dans le Toulousain » peu après, une donation est faite « en la main » de Pierre de Toulouse, maître de Montsaunès et de Toulouse. En 1186, au contraire, c'est R. de Caneg « maître et commandeur de la Gascogne » qui reçoit une donation faite à Montsaunès.

Commandeurs

Odo de Bazus (Odo de Bazus) - 1150
(Bazus, Haute Garonne, arrondissement Toulouse, canton Montastruc-la-Conseillère)

Pierre Bérenger (Petrus Berengarius) - 1162-1167
Arbiel de Planselve (Arlielus de Planasilva) - sans date
Géraud de Toulouse (G. de Tolosa) - 1170

Guillaume de La Garrigue (G. de la Garriga) - 1177-1179
— Commandeur de Jalez 1181, 1187 q.v.
— Commandeur de Sainte Eulalie 1184

Augier de Cuns (Augerius de CUNIS) - 1177, 1182-1188, 1190, 1201, 1206, 1207

Fortaner d'Estampuras (Firtanerius de Stampuras) - 1190, 1202-1203, 1210-1213, 1220-1222
(Estampuras, Haute Garonne, arrondissement Tarbes, canton Trie-sur-Baise)

Bertrand de Zivita (Bertrandus de Zivita) - 1201
Arnaud de Martres (arrondissement de Martres) - 1224
(Martres, Haute Garonne, arrondissement Muret, canton Cazères)

Pelegry d'Isault (Peregrinus d'Isalt) - 1230, 1235-1237, 1240
Fortaner de Seados (Fortanerius de Seados) - 1244-1249
Pierre du Bois (Petrus de Nemo) - 1245
Bernard de Mancieux (Ber. Mancipius) - 1250-1251
(Mancieux, Haute Garonne, arrondissement Saint Gaudens, canton Saint Martory)

Ariol d'Aspet (Ariolus d'Espello) - 1253-1258
(Aspet, Haute Garonne, Saint Gaudens, chef-lieu de canton)

Pierre de Sombrun (Petrus de Sombrun) - 1270-1271
(Sombrun, Haute Pyrénées, arrondissement Tarbes, canton Maubourguet)

Pierre de Gavarret (Petrus de Gavarreto) - 1272-1273
— Commandeur de Toulouse 1283-1284 q.v.

Arnaud de Raymond de Prunières (Arnaldus Raimundi de Pruneriis) - 1277

(Prunières, Lozère, arr, Mende, canton Le Malzieu-Ville)

Celebrun du Pin (Celebrunus de Pinu) - 1278-1280, 1287

Bernard Guillaume d'Aspet (Bernardus W. d'Espello) - 1279

Arnaud de Caumont (Arnaldus de Cavomonte) - 1290

— Commandeur de Toulouse 1276 q.v.

Bernard de Revel (Bernardus de Aravello ou Rethello) - 1305

(Revel, Haute Garonne, arrondissement Toulouse)

— Commandeur de Cadeillan même date.

— Voir Du Bourg Commandeur d'Espalion et de La Selve vers même date.

— *Archives Haute Garonne, Malte, fonds de Castillon, Martres, Montsaunès, Roquefort, Saint-Gaudens, Saint-Martory, Sainte-Mayronne, Soyieix.*

— *Voir Trudon des Ormes, page 249.*

— *Du Bourg pages 177 et 197.*

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Chartes de Montsaunès

13... Guilem de Benque, chevalier du Temple, figure dans les coutumes données par les Templiers à la ville de Montsaunès, qui était le siège d'une commanderie.

Histoire des Populations pyrénéennes, tome I, page 461. - Notes de M. du Mège, page 7. - Revue d'Aquitaine, mai 1863.

1307. Raymond-Guilhem de Benque (peut-être le même que le précédent), Templier, Commandeur de Boudrac, est mentionné dans la triste et célèbre procédure qui amena la condamnation et la suppression de son ordre en 1313. D'après M. du Mège, le diocèse de Comminges était représenté par sept chevaliers dans Cette procédure.

Histoire du Languedoc, tome VII. - Notes de M. du Mège, page 7. - Revue d'Aquitaine, mai 1863.

Divers Images de Montsaunès

Images église de **Montsaunès**

Voir cette page de **Claustro** sur les symboles peints de l'église.

Les images des frèsques proviennent du site et sont de **Roger31600**

1251, février. — Saint-Bertrand-de-Comminges

Désignation, pour terminer les différends entre l'abbaye et la commanderie du Temple de Montsaunès, de quatre arbitres: Guilhem Amiel, cellérier, et Géraud Adoret, frère de Bonnefont ; P. de Carred et Arnaut de Roquefort, Templiers ; choix d'Arnaud-Roger, évêque de Comminges, comme médiateur en cas de désaccord entre les arbitres ; engagement des deux parties d'observer intégralement les décisions arbitrales sous peine de versement de 50 livres morlanes.

A. Original parchemin, 228 X 150 mm, charte-partie alphabétique, trois attaches de sceaux sur cordelettes, sceaux disparus, A. D. Haute-Garonne, H, Malte, Montsaunès III, 2 (Montsaunès 1).

Suite de la charte en latin - **Bnf**

Les Montpezat « fondateurs » de l'abbaye, bien connus au XIIe siècle, non seulement par le fonds de Bonnefont mais aussi par le cartulaire de Saint-Clar et par celui de la commanderie du Temple de Montsaunès (1), sont incontestablement les seigneurs commingeois.

Les identifications proposées plus haut ne laissent guère non plus beaucoup de marge à discussion ; si Sancan était bien le Saint-Caner de la dotation primitive, comment Bonnefont de Magnoac n'aurait-il pas occupé cet emplacement ?

D'ailleurs, le nom de Saint-Caner s'est perpétué en Comminges, et au voisinage de l'abbaye, jusqu'au milieu du XIIIe siècle (numéros 199, 245, 277, 383) où le commandeur du Temple de Montsaunès donnait encore à cens un casal de Sent Cane (2).

1. Voir Charles Higounet, Cartulaire des Templiers de Montsaunès.

2. Archives départementales Haute-Garonne, H, Malte, Montsaunès, 1. 2, n° 1 (1254-1255). Ce casal en possession des Templiers était-il ce qui subsistait de la donation primitive de Saint-Caner aux Hospitaliers ?

Sources: **Bnf**

1166, janvier

Arbitrage entre Pierre, abbé de Bonnefont, et les chevaliers du Temple [de Montsaunès], rendu par Roger, évêque de Couserans, assisté d'Arnaud-Roger, évêque de Comminges, Pons, abbé de Grandselve, et Bernard, abbé de Gimont.

D. Annales d'Oihenart, manuscrit de Carsalade, folio 265 r°.

Indentique dans Gallia Christiana, tome I, colonne 1129.

1284, 8 avril

Arbitrage rendu par Bonet de Rieux et Bernard de Saint-Elix, sous l'autorité de Bernard VI, comte de Comminges, entre la maison du Temple de Montsaunès et l'abbaye de

Bonnefont : le passage de la Garonne aux îles de Cortes et de La Nauze, ainsi que ses revenus, seront communs par moitié aux deux établissements.

A. Original parchemin en forme de charte-partie, 420 X 305 mm, A. D. Haute-Garonne, H, Malte, Montsaunès, III, 5 (Montsaunès, 1).

Indentique par Charles Higounet, Le comté de Comminges, page 128.

Hospitaliers

Histoire de l'abbaye

Première tentative de colonisation hospitalière.

La site où s'est élevée l'abbaye cistercienne de Bonnefont, dans un vallon du petit massif prépyrénéen d'Aurignac, en Comminges, au nord de la Garonne (1), a une « préhistoire » extrêmement curieuse. Le cartulaire de Saint-Clar, commanderie de Saint-Jean de Jérusalem en Bas-Comminges, nous fait connaître, en effet, la donation, entre 1114-1116 et 1122, par Gausfre de Montpezat, sa femme et ses fils, par Adémar et son fils, par W. de Montpezat, par Pons de Montpezat et Arnaud Bafet son fils, à l'Hôpital de Jérusalem, d'une église de Saint-Caner et Saint-Martin, avec le fief de Saint-Caner, une terre dominicale près du casal Calvet et onze casals, pour établir un village de sauveté (2).

Or, il s'avère que les donateurs du terroir initial de l'abbaye, en 1136-1137, étaient ces mêmes Montpezat: Flandrine, veuve de Gausfre, et ses trois fils Bernard, Fortanier et Guilhem, avec le consentement de Guilhem, d'Adémar et de Pons de Montpezat ; qu'une partie de ce terroir se dénommait aussi Sancti Cani ; que les deux territoires offraient des limites semblables entre deux ruisselets (de una gutta rivi usque ad aliam — a rivulo de Brumanier usque ad guttam de la Salnera) ; et que c'est le même Calvet, possesseur du casal et témoin du premier acte, qui procéda à la montre des limites du bien-fonds cédé aux Cisterciens en 1136.

Il n'y a donc aucun doute : Gausfre de Montpezat et ses frères ont bien offert d'abord le territoire où devait s'élever plus tard Bonnefont, aux Hospitaliers. Mais dans l'énorme effort que ceux-ci ont été appelés à fournir pour coloniser et pour édifier de très nombreux villages dans les forêts du Bas-Comminges, la sauveté de Saint-Caner a manifestement échoué, si même elle a jamais reçu un commencement d'exécution (3). Les Hospitaliers ont dû, semble-t-il, rapidement et totalement abandonner leur droit sur ce territoire, car il n'en est plus question, par la suite, dans leurs possessions. Flandrine, veuve du donateur, s'est dès lors adressée aux moines de Citeaux en quête d'emplacements solitaires et leur a offert à nouveau sa part du finage de Saint-Caner.

1. Sur le site, voir G. Leblanc, *La répartition géographique des abbayes cisterciennes du Midi de la France*, dans *France méridionale et pays ibériques. Mélanges géographiques offerts en hommage à D. Faucher*, tome II, Toulouse, 1949, page 589.
2. Editions P. Ourliac, *Les sauvetés du Comminges*, Toulouse, 1947, n° XXIV, page 105.
3. P. Ourliac, page 67, a renoncé à identifier Saint-Caner. Sur l'action des Hospitaliers, voir, du même, *Les villages de la région toulousaine au XIIe siècle*, dans *Annales, E.S.C.*, 1949. Des échecs comme celui de Saint-Caner n'ont pas été exceptionnels; voir Charles Higounet, *Villeneuves et bastides désertées*, dans *Villages désertés et histoire économique, XIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1965, pages 253-265.

Sources: Samaran, Charles. *Recueil des actes de l'Abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*. Paris 1970 - **Bnf**

Top

Pechabou (31)

Maison du Temple de Pechabou

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Toulouse, Canton: Castanet-Tolosan - 31



Localisation: Maison du Temple de Pechabou

Les Templiers possédaient un très grand domaine à Pechabou, si grand, qu'ils y construisirent une Maison du Temple. Malheureusement, il ne nous est pas parvenu d'informations sur ce bien de l'Ordre du Temple.

La seule information que je possède, est que les Hospitaliers de Saint-Jean avaient un domaine à **Pompertuzat**, un village qui touche Pechabou et qui tout naturellement après la chute de l'Ordre du Temple et lorsqu'ils ont reçu en héritage les biens des Templiers, leur commanderie de Pompertuzat absorba la Maison du Temple de Pechabou.

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883*.

Top

Plagne (31)

Maison du Temple de Plagne

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Muret, Canton: Cazères - 31



Localisation: Maison du Temple de Plagne

La charte de donation du territoire de Plagne au Temple de Montsaunès manque dans les archives. Tout à fait au commencement du XIV^e siècle nous trouvons le commandeur Célébrun de Pins, occupé à donner, de concert avec Raymond d'Aspet, seigneur de Berat, des privilèges et des coutumes à La Bastide-de-Plagne dont ils venaient d'achever la construction. Cette charte concédée le 17 février 1302 (1303) est excessivement remarquable par sa libéralité, et on y trouve à un degré peut-être supérieur toutes les libertés dont s'enorgueillissaient les plus grandes villes du midi. En voici les principales dispositions.

Les seigneurs affranchissent les habitants des droits de questes, d'albergue, de tailles, de corvées et autres exactions; ainsi que du service militaire et des chevauchées: ils leur accordent la liberté complète de vendre, en réservant pourtant leurs propres droits, si l'acheteur est un chevalier, un clerc ou quelque autre personne privilégiée. Comme dans toutes les autres coutumes de la contrée, la prison préventive est abolie, excepté dans des cas très rares. Chaque habitant pourra faire cuire son pain et même forger chez lui, moyennant une redevance de 4 deniers tolsas; Raymond d'Aspet et le commandeur concèdent à chaque habitant, dans l'intérieur de la bastide, un emplacement pour maison de 5 perches de large sur 12 de long, moyennant une redevance de 4 deniers d'oblies et une certaine quantité de terre, à la condition de payer annuellement 10 deniers pour chaque arpent de 64 perches de long sur 32 de large (la perche ayant en longueur 5 raies et 1 dor ?, suivant la mesure du comté de Comminges): sur ces terres, les habitants pourront élever des bâtiments agricoles et

tenir autant de bétail qu'ils voudront sans payer de droit. Sous le rapport des franchises municipales, nous voyons que la communauté de Plagne, où figurent, sous le nom de jurats, comme en Guyenne, ses bourgeois notables, sera administrée par quatre consuls et quatre conseillers; les premiers désigneront chaque année leurs successeurs, sans que les seigneurs aient le droit d'influencer sur cette élection ou de la gêner en quoique ce soit. Les consuls jugeront avec le bailli des seigneurs toutes les causes civiles et criminelles, et leurs décisions seront valables pour toujours; ils seront chargés de la police et de la fixation des tarifs; ils choisiront les assesseurs et les greffiers pour leur tribunal, et auront en leur possession les registres de cette cour. Chaque condamné leur paiera 12 deniers tolsas pour droit d'emprisonnement, plus 1 denier par jour pour sa nourriture. Les consuls auront un sergent pour faire exécuter leurs ordres, recueillir les contributions et les amendes prononcées par eux; ils auront un sceau communal et porteront comme insigne de leur dignité une verge ornée des caissons des deux seigneurs. Ces derniers devront défendre leurs vassaux de Plagne « contre toutes les violences et les nouveautés illicites » dans leur ville et même à l'extérieur, mais, dans ce dernier cas, aux frais de la communauté. Ces coutumes reçurent bientôt après la confirmation de Raymond de la Roque, lieutenant du Maître du Temple en Provence (1303).

Quelques années plus tard, le Procureur du Roi tenta de se substituer au seigneur d'Aspet dans l'acte de paréage de Plagne. Mais cette tentative échoua, et une sentence du sénéchal de Toulouse vint maintenir Bernard d'Aspet dans ses droits. Dans la suite, soit par donation, soit par achat, cette moitié de juridiction revint à l'Ordre de Saint-Jean; et nous avons vu plus haut qu'à la fin du XVIIe siècle, le commandeur de Montsaunès était seul seigneur haut justicier de la ville de Plagne.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Monnaies, Poids, Mesures avant la révolution

L'adoption du calcul décimal pour les poids et mesures (le « système métrique ») et pour les monnaies (le franc) date de l'an III (1795). Auparavant, les poids et mesures étaient extrêmement variables sur l'étendue du royaume de France; l'unité de compte pour la monnaie était unique, mais non fondée sur le système décimal.

Monnaies

La livre valait 20 sous et le sol valait 12 deniers.

Mesures de longueurs

La toise était la mesure de Paris et de l'administration royale. Elle mesurait 1,949 m et se divisait en 6 pieds (0,324 m); le pied en 12 pouces (2,7 cm); le pouce en 12 lignes (2,25 mm); et la ligne en 12 points (0,18 mm).

A Toulouse, l'unité de mesure de longueur était la canne. Elle mesurait 1,796 m et se divisait en 8 pans ou emfans (22,45 cm); le pan en 8 pouces (2,80 cm); le pouce en 8 lignes (3,50 mm) et la ligne en 8 points (0,43 mm).

La canne de Toulouse était largement utilisée dans l'ouest du Languedoc, mais l'on trouvait d'autres cannes, par exemple à L'Isle-en-Dodon (1,828 m); Salies-du-Salat et Saint-Martory (1,808 m); Villemur (1,822 m), etc.

Mesures agraires

Les mesures utilisées pour mesurer la superficie des terrains agricoles étaient extraordinairement complexes et variables d'une communauté d'habitants à l'autre, parce que la mesure de longueur qui servait de base au calcul variait (canne de Toulouse, de L'Isle-en-Dodon, etc.), parce que le mode de calcul, qui n'était pas fondé comme aujourd'hui sur le système décimal, variait, et parce que les unités principales de superficie (l'arpent, la sétérée) étaient divisées en sous-unités très variables.

Le plus souvent, l'unité de longueur qui servait de base au calcul n'était pas la canne, mais la perche. Celle-ci était composée d'un certain nombre d'emfans. Par exemple, la perche de Toulouse était de 14 emfans ($14 \times 22,45 \text{ cm} = 3,143 \text{ m}$), la perche de Carbonne était de 10 emfans de la mesure de la canne de Toulouse ($10 \times 22,45 \text{ cm} = 2,245 \text{ m}$), la perche de Revel de 16 emfans de la mesure de la canne de Toulouse ($16 \times 22,45 \text{ cm} = 3,592 \text{ m}$), etc.

L'arpent de Toulouse était composé de 576 perches carrées (soit un carré de 24×24 perches). L'arpent (56,903 ares) se divisait en 4 pugnères, la pugnère (14,225 ares) en 8 boisseaux, le boisseau (1,778 ares) contenait 18 perches carrées (la perche carrée représentant 0,098 ares).

Dans le canton d'Aspet, à Saint-Gaudens, Valentine et autres lieux, on utilise l'arpent d'Aspet. Celui-ci est basé sur la perche linéaire de Toulouse, mais se compose de 1152 perches carrées (soit le double de la superficie de l'arpent de Toulouse). L'arpent (113,806 ares) se divise en 3 journaux (37,93 ares); le journal en 6 mesures ou places (6,322 ares); la mesure contient 64 perches carrées (la perche carrée représentant 0,098 ares).

Poids

La livre poids de marc, qui servait à peser les monnaies et les métaux précieux, était unique pour tout le royaume.

La livre contenait 2 marcs; le marc contenait 8 onces; l'once contenait 8 gros; le gros contenait 3 deniers; le denier contenait 24 grains.

1 livre = 0,4895 kg 1 grain = 0,053115 gr

Sources: Archives départementales de la **Haute-Garonne**

Top

Pradères (31)

Moulin du Temple de Pradères

Département: *Haute-Garonne*, Arrondissement: *Saint-Gaudens*, Canton: *Boulogne-sur-Gesse*
- 31



Localisation: Moulin du Temple de Pradères

En 1739, Mme de Courtois, fille du marquis de Minut, avait voulu, en qualité de tutrice de son fils mineur, exiger une reconnaissance des habitants du Castéra. Ceux-ci opposèrent un refus à cette demande, reprenant tous les arguments que leurs devanciers alléguaient pour résister aux prétentions des seigneurs en des circonstances analogues (2); ils invoquèrent, par exemple, la révocation des aliénations domaniales, renouvelée par plusieurs rois, mais sans ajouter qu'une exception avait toujours été stipulée au profit de ce fief.

Un procès s'engagea devant plusieurs juridictions pour forcer les habitants à consentir à nouveau des reconnaissances féodales et à payer certains droits contestés.

2. H. 210-219, *Mémoire*.

Localisation: Domaine du Temple à Saint-Gauden

Les Templiers possédaient quelques biens à Saint-Gaudens, probablement des censives, redevances, peut-être quelques terres.

Mais, c'est les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédaient une commanderie, et les Domaines du Temple ont été absorbés par cette dite commanderie.

Au commencement du XIV^e siècle, les Hospitaliers augmentèrent leur possession de Saint-Gaudens des biens que les Templiers possédaient dans cette ville et ses environs cet établissement fut réuni à la commanderie de **Gavarnie**, mais vers 1500 cette dernière ayant été fondue dans celle de Boudrac, le membre de Saint-Gaudens fut définitivement réuni à **Montsaunès**.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Top

Salles (Haute-Garonne) (31)

Maison du Temple de Salles

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Muret, Canton: Cintegabelle, Commune: Gaillac-Toulza - 31



Localisation: Maison du Temple de Salles

Nous n'avons aucune indication sur l'origine de cet établissement des Templiers, qui l'avaient érigé en une petite commanderie subordonnée à celle de Montsaunès. Le document le plus important qui se rapporte à cette première période de l'histoire de Salles est la charte de commune qui lui fut octroyée en l'année 1283, le lundi après la fête de saint Philippe et de saint Jacques, par Pons de Brohet, Maître du Temple en Provence, qui présidait alors son chapitre provincial à Montpellier. Dans cette charte, où nous trouvons les dispositions ordinaires de toutes les coutumes concédées à cette époque, telles que les suppressions des droits de questes, d'albergues, etc., la constitution municipale de la ville, la création de ses magistrats municipaux, du bailli et des divers fonctionnaires, nous nous contenterons de signaler l'organisation judiciaire pour laquelle le Templier entra dans les détails les plus circonstanciés. Salles faisait partie de la baillie de Montsaunès, dont le juge devait se transporter dans les différentes parties de son ressort pour présider le tribunal, composé des consuls de chaque localité.

Sous les Hospitaliers

Les chevaliers de Saint-Jean conservèrent Salles comme le chef-lieu d'une petite Commanderie, à laquelle fut adjointe, dans le courant du XVI^e siècle, celle de Serres. Bientôt après, un nouveau remaniement de circonscription de l'Ordre mit fin à l'existence de la Commanderie de Salles, qui fut fondue vers 1550 dans celle de Montsaunès.

Liste des commandeurs Hospitaliers de Salles

1449. Arnaud de Labadie.

1465-1495. Hélié de Puget.

1541-1572. François de Villeneuve.

(Vers 1575, réunion de Salles à Montsaunès).

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Salles membre du Temple de Montsaunès

Cette maison était le siège principal du Temple dans le diocèse de Toulouse, et présidait les petites commanderies ou granges de:

— Canens (canton Montesquieu-Volvestre).

— Salles.

— De Cadeillan (canton de Lombez).

— Saint-Lizier-du-Plante (canton Lombez).

Selon M. Du Bourg, Bernard de Rethel, commandeur de Montsaunès est aussi « commandeur de Cadeillan » en 1305.

Vers le milieu du XIIe siècle, Montsaunès fut tantôt réuni aux commanderies de la Gascogne, tantôt à celles du Toulousain. Ainsi, d'après les chartes nous voyons Guillaume de Verdon, « maître des maisons de la chevalerie du Temple en Gascogne » s'en occuper; en 1166, c'est Pierre d'Astugue, « maître des maisons du Temple dans le Toulousain » peu après, une donation est faite « en la main » de Pierre de Toulouse, maître de Montsaunès et de Toulouse. En 1186, au contraire, c'est R. de Caneg « maître et commandeur de la Gascogne » qui reçoit une donation faite à Montsaunès.

Maîtres de Rouergue

Eymeric de Salles - (1195)

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Soyeux (31)

Domaine du Temple à Soyeix

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Saint-Gaudens, Canton: Salies-du-Salat, Commune: Montsaunès - 31

Soyeux est introuvable sur aucune carte

Le vendredi après la fête de sainte Lucie, en l'année 1256, noble dame Grise, femme de Roger, comte de Comminges, s'était rendue dans l'église de Montsaunès où, en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la contrée, elle fit donation entre les mains du commandeur, Ariol d'Aspet, des fiefs de « Feranegs » et de « Molère » qu'elle possédait dans le territoire de Soyeix, ainsi que de sa part de la juridiction de cette ville, exemple qui fut suivi par plusieurs autres seigneurs et notamment par Ermengarde de Saint-Juste qui donna son fief de « Botelles » (1260).

Sous les Hospitaliers

La juridiction de cette ville n'appartenait qu'en partie aux chevaliers de Saint-Jean et ce

partage d'autorité ne fut pas sans amener quelques difficultés avec les autres coseigneurs. C'est ainsi qu'en 1617 le commandeur de Montsaunès fut obligé de passer une transaction avec Guillaume de Saint-Jean, seigneur de Soyeix pour régler d'une manière définitive l'exercice de leurs droits sur cette ville: il fut décidé que les trois quarts de la juridiction appartenait au seigneur de Saint-Jean et le quart seulement au commandeur; que la nomination des officiers de cette localité serait faite trois ans de suite par le premier et la quatrième année par le second.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

Toulouse (31)

Maison du Temple de Toulouse

Département: Haute-Garonne, Arrondissement: Toulouse, Chef-lieu de cantons - 31

Le Temple de Toulouse existait-il lors de la fondation de celui de Laramet en 1134 ?

Nous ne le pensons pas, car il eût été certainement cité dans la charte de donation de l'évêque Amélius. Mais son origine ne fut pas de beaucoup postérieure, ainsi que nous allons tâcher de l'établir.

Par suite de désastres dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure, la grande partie des plus anciennes archives de cet établissement a disparu; nous regrettons surtout la perte de la charte de fondation de la maison de Toulouse.

Il ne nous en reste que la copie d'un fragment, faite postérieurement à l'occasion sans doute de quelque procès. Nous y voyons que les enfants de Toset de Toulouse, Raymond Ratier, Bertrand Estrouba et leurs soeurs, Brune et Sybille, assistées de leurs maris, Gérard Engelbert et Raymond Sarrasin, donnèrent à Dieu, au Temple de Jérusalem, à Hugues, Maître, aux chevaliers et aux pauvres de l'Ordre, le fief qu'ils possédaient entre l'Eglise de la Dalbade et les deux rues, dont l'une passe devant la porte de l'Eglise Saint-Remy. « Ce Toset de Toulouse est le même que celui qui avait donné aux Hospitaliers le fief et l'église Saint-Rémy, en 1115. »

La copie s'arrête là, ne disant rien de la date de cette donation, mais la mention du grand-maître Hugues (de Payens), mort en 1136, nous donne une première indication à ce sujet.

Ce fragment est suivi en outre d'une énumération fort intéressante de tous les

bienfaiteurs du Temple de Toulouse à son origine. On y voit les chevaliers promettant de donner une rente annuelle en argent et après leur mort, leurs armes et leur meilleur cheval de bataille, tandis que leurs femmes s'engagent à donner aussi tous les ans, une chemise, une paire de braies et à leur mort leur meilleur manteau. Or, dans cette liste nous voyons figurer le prévôt de Saint-Etienne, Aycard, dont le « Gallia Christiana » fixe la mort au 12e jour des kalendes d'octobre de l'année 1135. Si donc le Temple de Toulouse n'existait pas lors de la fondation de celui de Laramet, ces différentes remarques nous permettent d'établir que sa création eut lieu quelques mois après.

A peine fondé, le nouvel établissement vit ses possessions et son importance s'accroître rapidement; en même temps aussi commencèrent à surgir les difficultés suscitées par cette prospérité même. Nous avons vu, comment les chevaliers de Saint-Jean et les Templiers n'entretenaient pas longtemps la bonne harmonie et comment de vives discussions au sujet des servitudes de leurs fiefs respectifs furent terminées en 1150 par une transaction entre le Prieur Bernard d'Azillan et le Maître Guillaume de Verdun.

L'histoire du Temple de Toulouse se réduit dans le principe à enregistrer les donations qui venaient incessamment accroître sa prospérité. Parmi celles dont les chartes nous sont parvenues nous nous bornerons à signaler les plus importantes.

Au mois de mars de l'année 1162, Guillaume et Yzarn d'Assalit « Sans doute de la même famille que Gilbert d'Assalit, grand membre de l'Ordre (1167-1169) », Vital de Posquières et autres seigneurs, donnèrent à l'Ordre du Temple les terres qu'ils possédaient à « Fontenille », ainsi que les droits féodaux qu'ils y avaient sur chaque feu, « à la condition de garder et de défendre la ville, ses habitants et leurs biens de tout malfaiteur. » Cette donation fut faite à Dieudonné de Girbert, maître du Temple de Toulouse, entre les mains de Raymond comte de Toulouse et de Jourdain de l'Isle qui la confirmèrent.

Après la donation du fief de Tizac à la maison de Toulouse, dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite, nous trouvons celle que fit Bernard de Saint-Romain au Maître, Pierre de Toulouse, du « palais de Peirelate », qu'il possédait à Saint-Cyprien et qu'on désigna depuis sous le nom de « du Cavalerie », dans le mois de février 1168 (1169).

Enfin d'autres donations dont les archives ne contiennent plus les chartes, ajoutèrent aux biens du Temple de Toulouse les riches possessions de « Lespinet », « Bamville », etc.

L'ère tourmentée qui s'ouvre pour notre pays avec le XIII^e siècle n'arrêta pas le zèle des donateurs envers le Temple de Toulouse. On dirait même qu'il ne fit que l'accroître. On peut trouver une explication de ce fait dans le désir et le besoin qu'avaient la plupart des vassaux du comte de Toulouse, de donner des preuves d'une orthodoxie qui leur était, à tort ou à raison, fort contestée. Un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but était de se faire les bienfaiteurs des Ordres religieux, institués pour la défense de la religion. C'est celui que nous avons vu plusieurs fois employer par le comte Raymond VI exemple suivi par beaucoup de ses vassaux, surtout ceux qui s'étaient signalés par leur attachement à sa cause.

Quoique les Templiers n'aient pris, ainsi que nous l'avons fait observer ailleurs, aucune part active aux luttes sanglantes, qui se déroulaient sous nos yeux, leur maison de Toulouse éprouva dans ce temps-là un désastre, qui fut sans doute l'un des innombrables épisodes de la guerre.

Un acte de 1221 commence par cette note: « Comme dans l'incendie qui dévora naguère la maison du Temple, les frères et beaucoup de particuliers ont perdu leurs chartes (Postquam domus milicie Templi de Tolosa fuit afflamata per ignem, quia ibi fratres et habitatores, ejusdem domus et multi alii amiserunt eorum cartas... » Or, si nous consultons les historiens de cette époque désolée, nous voyons que, deux ans après la victoire de Muret, Simon de Montfort, rentrant d'une expédition malheureuse en Provence, et se défiant des sentiments d'affection et d'attachement qu'éprouvaient pour lui les habitants de sa bonne ville de Toulouse, résolut de les enchaîner par la crainte et, dans ce but, introduisit ses bataillons avec ordre de la traiter en ville conquise; irrité à la vue de la résistance que rencontraient de toutes parts les bandes de ses guerriers, il donna l'ordre de mettre le feu à la ville et « la canso dels Eretgés » nous montre l'incendie éclatant, simultanément à Saint-Remézy, à Joutzaygues et à la place Saint-Etienne. Il est probable que ce fut alors que périt la maison du Temple de Toulouse.

La destruction des bâtiments fut si complète que les Maîtres de la province Toulousaine, transportèrent leur résidence à la Villedieu, et y demeurèrent habituellement jusqu'à la suppression de leur charge qui eut lieu, comme nous l'avons vu, vers le milieu du XIII^e siècle. Dans cet incendie, l'église seule fût, paraît-il, épargnée; et c'est dans ce sanctuaire que Louis, fils de Philippe-Auguste, reçut de Guillaume, abbé de Castres, une partie de la mâchoire de Saint-Vincent, martyr, dont le corps était conservé dans cette dernière ville (1215).

De nombreuses donations faites à la maison de Toulouse vers cette époque, augmentèrent ses dépendances du terri-territoire de Larmont (1221-1228), du château de Patras situé à l'Isle-en-Jourdain (1231) et d'autres possessions, sur lesquelles nous aurons à revenir.

Les Templiers de Toulouse eurent maintes fois des discussions avec les chanoines de Saint-Etienne, au sujet du paiement des dîmes que les premiers devaient aux seconds. Ainsi, en 1222, nous trouvons une transaction conclue entre Guillaume de Lauret, prévôt de Saint-Etienne et Arnaud de Toulouse, maître du Temple dans la province Toulousaine. Ce dernier promit de payer la 15e partie des revenus de toutes les terres acquises antérieurement au concile de Latran (1215), et la dîme entière de toutes les autres, pour se conformer à un décret rendu en cette circonstance. Cet accord fut signé par Bernard Raymond, ancien évêque de Carcassonne, Bertrand de Cobirac, Prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Toulouse, et Pierre Vital, chanoine de Saint-Sernin, « Bernard Raymond de Rochefort fut forcé par le Pape, lors de la croisade contre les Albigeois, de se démettre de son évêché; ayant repris possession de son siège, lors de la soumission de sa ville épiscopale à ses anciens seigneurs, il en fut définitivement chassé par Louis VIII en 1226. »

Malgré cet arrangement, cette discussion se renouvela dans la suite. Ainsi nous voyons en 1260, le prévôt du chapitre, Bertrand de l'Isle, et frère Guillaume de Saint-Jean, précepteur du Temple de Toulouse, obligés de remettre la fixation de leurs parts dans les dîmes de l'Espinet, à l'arbitrage d'un légiste, Maître Benoît Audiet, qui fixa au 12e des revenus la rente que devaient les chevaliers aux chanoines. Cette sentence fut approuvée par Raymond de Falgar, évêque de Toulouse et par Roscelin de Foz, maître du Temple en Provence.

Le désastre qui avait détruit la maison de Toulouse, vers 1215, avait été réparé pendant cette période, car nous trouvons un acte de la fin du XIIIe siècle, qui fut ratifié par Gigo d'Adhémar, Maître de Provence, et le chapitre provincial réunis le 26 février 1297 (1298) dans le palais neuf du Temple de Toulouse.

Les Templiers ne devaient pas jouir pendant longtemps de la demeure qu'ils venaient de relever de ses ruines. Dans la soirée du vendredi 13 octobre 1307, une troupe de soldats se présentaient devant les portes du Temple et en réclamaient l'ouverture au nom du roi. Quelques instants après les Templiers, arrachés de leurs retraites, ignorant encore la cause de leur disgrâce, étaient conduits enchaînés dans les rues de Toulouse et enfermés dans les prisons de la ville.

La plupart des Templiers de la ville de Toulouse furent emprisonnés dans la salle neuve du palais de la ville, et leurs noms ne figurent pas dans les interrogatoires publiés par Michelet. Ils étaient dans cette même prison en 1313, comme nous le prouve un document assez intéressant conservé dans les archives des Hospitaliers. C'est le compte des recettes et des dépenses faites, cette année là, par frère Bernard de Gironde, trésorier de l'hôpital Saint-Jean de Toulouse. On y voit la mention des sommes payées pour l'entretien et la nourriture des Templiers détenus: il versait quotidiennement 18 deniers pour chacun des chevaliers et 9 deniers pour les frères servants: les premiers étaient:

G. de Gaillac et G. Micer et les seconds Hoton Saumate, le dernier précepteur du Temple de Toulouse, Hugues de Septfonds, Gérard de Peyrelaure, Déodat de Fraxines, Guillaume Bare et P. de la Barre.

Les gages d'Athon de Bivalz, citoyen de Toulouse, député par le sénéchal pour l'affaire des Templiers, de Galtier de Serres châtelain de la Salle neuve et des gardes soumis à ses ordres, se montaient à 124 livres 14 sols et 2 deniers tournois.

Leur éloignement de Paris, la protection des autorités locales, sauvèrent sans doute les Templiers de Toulouse du sort subi par tant de leurs confrères, quoiqu'une grande quantité de dépositions recueillies dans le procès, s'accordent pour signaler cette maison de l'Ordre comme le théâtre habituel des crimes les plus honteux.

Pour terminer l'histoire de la maison du Temple de Toulouse, il nous reste à voir ce que devinrent dans son désastre ses immenses possessions. Les archives du Grand-Prieuré, vont nous permettre de l'indiquer au moins en partie. Nous avons vu comment le roi, après beaucoup d'hésitation et de chicanes, donna, le 12 mars 1312, à frère Léonard de Thibertis, procureur du grand-maître, l'investiture des biens adjugés à l'Ordre de l'Hôpital dans toute l'étendue du royaume.

En vertu de ces lettres patentes, Déodat de Rouaix bourgeois de Toulouse, délégué par Hugues de Gérard, juge d'appaux, lieutenant « de noble et magnifique, Jehan de Malhomet, seigneur de Blaynville et sénéchal de Toulouse et d'Albi », vint, le 27 décembre 1313, lever le séquestre royal de la maison du Temple, et en remettre la possession à frère Pierre de Caylus, lieutenant du Grand-Prieur de Saint-Gilles. L'acte de prise de possession, contient un inventaire très intéressant de tous les meubles qui s'y trouvaient à cette époque; mais bien des mains plus ou moins spoliatrices avaient dû passer par là; car ce mobilier ne nous donnerait qu'une faible idée de l'opulence si vantée des Templiers.

Dans la chambre du trésorier il n'est fait mention que d'armoires pleines de chartes, de quelques armures et de l'étendard du Temple enfermé dans un coffre; un objet désigné sous le nom d'Alexandre et qui n'était sans doute autre qu'un exemplaire du poème de ce nom, si renommé au XIIe siècle, et une viole viennent seuls rompre la monotonie de cette sévère nomenclature de boucliers, d'arbalètes, etc.

Un acte séparé contient l'inventaire de l'église, qui avait conservé un plus grand nombre d'objets remarquables, entre autres un crucifix d'argent contenant une relique de la vraie croix et orné de 45 pierres précieuses. Le même délégué mit les Hospitaliers successivement en possession de toutes les dépendances de la maison du Temple de Toulouse:

Laramet,

Larmont,

Marestang,

L'Ile-en-Jourdain,

Bamville,

Autizac, etc..

Liste des Précepteurs Magisters du Temple de Toulouse.

-----1170. Jean de Nogayrol.

1191-1201. Arnaud de Millars.

1205-1208. Gérard.

----- 1211. Boson.

1212-1213. Grégoire.

-----1214. Raymond de Carcassonne.

1221-1240. Grégoire (2e fois).

1240-1241. Raymond de Belcaire.

1241-1245. Jean de Roquefort.

1246-1247. Raymond de Récalde.

1248-1250. Grégoire (3e fois).

1250-1251. Jourdain.

1252-1260. Bernard du Four.

1260-1263. Guillaume de Saint-Jean.

1263-1264. Raymond de Mongaillard.

1264-1268. Guillaume de Saint-Jean. (2e fois)

1269-1271. Hugues Radulphe.

1272-1274. Pierre de Béziers.

1275-1276. Raymond Rotbert.
1276-1277. Arnaud de Calmont.
1277-1278. Arnaud-d'Aspet.
1278-1280. Raymond Rotbert (2e fois).
1280-1281. Foulques Béranger.
1282-1284. Pierre de Gavarret.
1284-1285. Arnaud d'Aspet (2e fois).
1285-1289. Bernard de Lavandière.
1290-1291. Foulques Bérenger (2e fois).
1292-1294. Bernard de Leymont.
1295-1307. Hoton Saumate.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Maison du Temple de Toulouse

Retour en France du comte Alphonse - Il visite les Etats de l'ancienne maison de Toulouse et en divise le gouvernement entre quatre sénéchaux

Pendant que la reine Blanche était occupée à recueillir pour le comte Alphonse la riche succession de la maison de Toulouse, ce prince arriva en Egypte avec le corps de troupes qu'il avait sous ses ordres. Quelque temps après il fut pris par les Infidèles avec le roi saint Louis et le comte d'Anjou, ses frères. Ce fut alors que périt Guillaume de Sonnac, grand-maître du Temple, après avoir perdu un oeil dans un combat précédent. L'auteur de l'Art de vérifier les dates, le fait naître d'une maison distinguée en Languedoc, mais la seule maison de Sonnac qu'il y eût dans cette province, est celle du Haut-Quercy, dans les environs de Figeac (1). Guillaume de Sonnac avait la réputation d'homme prudent, circonspect et très versé dans l'art militaire. C'est pourquoi Saint Louis, en confiant au comte d'Artois la conduite de l'avant-garde de l'armée, quand on eut malheureusement résolu de marcher sur la Massoure, lui ordonna-t-il de suivre les avis du grand-maître. Le comte, pour les avoir dédaignés, fut cause du désastre de la Massoure, où il périt, et de tous les malheurs qui en furent les tristes suites.

Délivré de sa captivité, le comte Alphonse revint en France avec sa femme. Ils arrivèrent, après une heureuse navigation, dans le Bas-Languedoc, où ils reçurent, pendant le séjour qu'ils y firent, l'hommage de plusieurs de leurs nouveaux vassaux. Ils passèrent de là en Angleterre, afin d'engager le roi Henri III à s'embarquer pour la guerre d'Outre-mer. De retour en France, Alphonse confirma dans le gouvernement du comté de Toulouse, Sicard d'Alaman, qui prend la qualité de sénéchal général de ce

pays, dans l'hommage qu'il reçut à Montauban, à la fin de février de la même année, au nom d'Alphonse, de Gaillard d'Adhémar de Lescure, fils de Bertrand d'Adhémar, pour le lieu de Rozières, en Albigeois.

1. Au sujet de la confédération que firent en 1230, à Rocamadour, les chevaliers et les communes de ce pays, et dans la donation de l'hôpital Beaulieu, que firent en 1259 à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Gisbert de Thèmines et Aygline son épouse. **Il est fait mention, comme présent, de frère Bertrand de Sonnac, chevalier de cet ordre qui, peut-être, était frère du grand maître des Templiers. Ils devaient avoir pour arrière-neveu Raoul de Sonnac, chevalier**, dont la veuve, nommée Gaillarde, céda à Barascon de Thèmines la moitié du péage établi sur le chemin de Neyrac, ainsi qu'il est rapporté dans la fondation du monastère de Fieux.

Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 2, Cahors M. DCCC. LXXXIV.

La Maison du Temple de Toulouse sous les Hospitaliers de Saint-Jean

La maison du Temple de Toulouse, après sa réunion à l'Ordre de Saint-Jean, fut adjointe tout naturellement à la chambre Prieurale de cette ville, et demeura pendant toute la durée du XIVe siècle sans destination fixe. La location de ces immenses locaux, ne produisait qu'un assez médiocre revenu au trésor des Grands-Prieurs. L'un de ces derniers, Raymond de Lescure, qui signala son administration par un grand nombre de réformes utiles, conçut la pensée d'affecter ce bâtiment qui était sans grande utilité pour l'Ordre, à une oeuvre se rapprochant du but primitif de l'institution des Hospitaliers.

L'ardeur de la foi, qui avait jadis transporté ces multitudes de pèlerins vers les saints lieux, quoique bien diminuée depuis deux siècles, n'était pas encore complètement éteinte. Mais pour les hommes de la fin du XIVe siècle, les difficultés que savait surmonter l'enthousiasme de leurs pères pour venir s'agenouiller auprès du tombeau du Sauveur, étaient devenus des obstacles inabordables: le voyage était fort long, la mer, très fertile en naufrages et le cimeterre des Sarrasins, bien menaçant. Aussi trouvèrent-ils plusieurs moyens plus faciles pour satisfaire à la fois leur piété et leur amour des pérégrinations lointaines. Ce fut alors qu'on vit ces longues files de pèlerins se diriger le bourdon à la main, vers le tombeau des saints apôtres, à Rome, ou vers le sanctuaire vénéré de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.

Ce dernier surtout était en grand honneur dans nos contrées, et la ville de Toulouse était encombrée de pèlerins que leur piété entraînait au-delà des Pyrénées. Leur nombre était si considérable et leur dénuement ordinairement si complet, que l'on avait déjà créé pour eux l'hôpital Saint-Jacques, situé près de Saint-Sernin, et qui ne tarda pas à

devenir insuffisant. Ce fut alors que Raymond de Lescure conçut le projet de transformer la maison du Temple en une succursale de cet établissement. Le Grand-Maître, Philibert de Naillac, lui en accorda l'autorisation par une bulle du 24 novembre 1408; il affecta à cette oeuvre, comme nous l'avons vu plus haut, les revenus de la commanderie de Garidech; le Grand-Prieur de Toulouse et son chapitre provincial, étaient chargés de la haute surveillance de l'hôpital et devaient nommer chaque année des commissaires pour cette inspection.

Nous trouvons dans les archives, plusieurs procès-verbaux de ces inspections annuelles. Nous nous contenterons de citer celles que firent en 1519 les chevaliers Jean Salomon, commandeur de Montsaunès, et Jacques de Manas, commandeur d'Argenteins. Nous les voyons s'informer minutieusement auprès des malades, « s'ils estoient bien traictez de lictz, linceulx, couvertes, serviettes et autres choses à eux nécessaires. » Après une visite consciencieuse, ils ordonnent diverses améliorations, ils prescrivent que tous les ans, on fera une provision de bois et de charbon pour la somme de « 6 escuz , et qu'on remettra 15 sols èz mains de l'hospitalière pour qu'elle en achète des grazals, trancheurs, platz et escuelles pour le service des puvres. » Quand un de ces derniers sera en danger de mort, la lampe de l'hôpital sera allumée toute la nuit.

Citons encore pour avoir une idée de ce qu'était dans toute sa simplicité, un établissement de bienfaisance au XVI^e siècle, l'inventaire que fit faire en 1518 le commandeur de Garidech, Melchior d'Aspremont, de tout ce que comprenait l'hôpital du Temple, en présence du chapelain et de l'hospitalière de la maison. Le bâtiment se composait d'un seul corps de logis, où il ne se trouvait qu'une vaste salle « avec une grande cheminée, quatre fenêtres bien closes, une grande table, neuf litz avec leurs garnitures et une lampe à huile pour esclaire la nuict. » Auprès de ce corps principal, s'élevaient des dépendances destinées au logement de l'hospitalière et aux décharges; derrière, était le cimetière pour la sépulture des pauvres morts à l'hôpital.

L'inventaire décrit ensuite l'église et son clocher avec deux cloches, dans l'intérieur, son presbytère séparé de la nef par une balustrade en bois, ses trois autels dédiés, le premier, à Notre-Dame, le second, à Sainte-Barbe, le troisième, à Sainte-Catherine. Puis vient la description détaillée du mobilier et des objets sacrés, parmi lesquels nous cherchons vainement les riches ornements et les précieuses reliques qui composaient le trésor de cette église lors de l'inventaire de 1313.

Les Capitouls, parmi leurs nombreuses attributions, avaient la surveillance des hôpitaux. Des différends ayant surgi entre eux et les chevaliers de Saint-Jean, ils conçurent le

projet de leur enlever la direction et la propriété de l'hôpital du Temple pour les donner aux Soeurs de Sainte-Claire de Saint-Cyprien. Ils soulevèrent mille chicanes et en vinrent jusqu'à contester les titres de possession des chevaliers. Le Parlement, saisi de cette affaire, rendit un arrêt par lequel le commandeur du Temple, était tenu de présenter dans un très bref délai la bulle de fondation de l'Hôpital; faute de quoi, il se verrait contraint de céder la maison du Temple aux prétentions de ses compétiteurs. Or, cette bulle n'avait été conservée qu'à Rhodes et cette ville étant alors assiégée par les Turcs, il devenait à peu près impossible de se conformer à l'arrêt de la cour. Dans cet embarras les chevaliers de Saint-Jean adressèrent leurs doléances au roi François Ier, protecteur déclaré de leur Ordre. Ce dernier leur fit délivrer immédiatement des lettres patentes, dans lesquelles, après avoir exprimé son indignation de voir les Capitouls « vouloir et s'efforcer translater ung tas de religieuses assizes et habitantes en ung bon couvent à Tholoze en la maison et hospitalité du Temple, » et considérant l'impossibilité où se trouvaient les chevaliers de produire leurs titres de possessions; « à cause de leur probable absence et continuelle occupation qu'ils ont à la ville de Rhodes pour la tutition et défense de nostre foy catholique, contre les Turcs infidèles, qui notoirement se sont mis sus pour guerroyer et opprimer lesdits religieux, » il accorda au commandeur de Garidech un an de sursis et jusqu'à cette époque, cassa, annula et révoqua tout ce qui avait été fait contre eux (1519). Grâce à la production de leurs titres qu'ils purent faire lorsque les communications avec Rhodes furent rétablies, la décision de la cour confirma leurs droits incontestables, les Capitouls renoncèrent à leurs desseins et les religieuses de Sainte-Claire durent se résigner à habiter leur couvent de Saint-Cyprien qu'elles firent agrandir dans la suite.

Quelques années plus tard, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, un arrêt rendu le 25 février 1524 par le Parlement, vint réunir au Grand-Hôpital Saint-Jacques, la plupart de ces établissements de bienfaisance, que la charité de nos pères avait répandus avec une si admirable profusion dans les différents quartiers de la ville, mais dont la multiplicité même créait un danger en temps d'épidémie, pour l'état sanitaire du voisinage.

Dans cette mesure, fut compris l'hôpital du Temple; cet établissement rentra dans le domaine particulier des commandeurs de Garidech, qui furent obligés de verser dans le trésor de l'Hôtel-Dieu, les sommes qu'ils employaient précédemment à l'entretien et au soulagement des pauvres recueillis sous leur toit. Cette dernière obligation ne tarda pas à paraître très onéreuse aux commandeurs qui s'ingénierent à trouver le moyen de s'y soustraire; d'autant plus que souvent leurs revenus étaient amoindris et leurs charges s'augmentaient d'une façon imprévue.

C'est ainsi qu'en 1528, la famine, qui désola le pays et fit affluer à Toulouse un nombre considérable d'indigents, décida le Parlement à taxer tous les corps religieux, pour contribuer « à l'entretènement et au nourrissement des puvres, estant en grand et excessif nombre en la cité, à cause de la stérilité des fruits et famine de cette année. » La part du commandeur du Temple dans cette taxe fut fixée à 15 francs par mois, « en outre de ses aumônes ordinaires. »

En présence de la négligence des commandeurs de Garidech à s'acquitter de leurs obligations envers l'hôpital Saint-Jacques, le syndic de cet établissement porta ses plaintes devant le Parlement. La cour de Toulouse demanda la production de la bulle de fondation de l'hôpital du Temple, et ordonna la saisie des revenus de la commanderie. Pour détourner le coup qui le menaçait, le commandeur, André de Guiramand, obtint du roi, des lettres patentes datées de Fontainebleau, 8 janvier 1549, par lesquelles, mécontent de voir que son Parlement tâchait de diminuer les ressources de ces bons « zélateurs et deffenseurs de la foy », il évoquait devant son grand conseil, toutes les affaires relatives aux hôpitaux et notamment celles du Temple de Toulouse.

Pour assurer plus complètement le succès de cette affaire, le Grand-Maître, Jean de Homédés, ordonna par une bulle du 20 mai 1549, la suppression officielle de l'hôpital du Temple, suppression qui existait de fait depuis 1524. Dans ce document, considérant que l'ardeur des pèlerinages s'était bien refroidie depuis l'époque de cette fondation, que les charges qui pesaient sur Malte devenaient de jour en jour plus lourdes, notamment dans ce moment où la nécessité de fortifier l'Ile contre les ennemis de la croix se faisait impérieusement sentir, le Grand-Maître révoque la bulle de son prédécesseur Philibert de Nailhac; il décide que Garidech reprendra son état primitif de commanderie ordinaire. Une bulle du Pape vint bientôt après approuver et confirmer celle du grand-maître.

D'après les instructions que lui envoya le nouveau grand-maître Jean de la Valette, le commandeur de Garidech, Antoine de Thézan-Venasque, proposa au syndic de l'hôpital Saint-Jacques la voie de la conciliation. Ils remirent leurs discussions à l'arbitrage de « vénérables et égrèges personnes, Monseigneur Jean Daffis, quart président en la cour suprême du Parlement de Thoulouze, Guerin d'Alzon, François d'Auriac, conseillers en icelle, Bertrand d'Aigua, avocat général en la dicte court, nobles Jean del Puech, Nicolas d'Hispania, Rogier du Prat, Bertrand Séré, Capitoulz. »

Ces arbitres décidèrent que le commandeur de Garidech serait tenu de payer annuellement la somme de 300 livres; moyennant quoi l'Hôtel-Dieu devait « entretenir toute l'hospitalité, à laquelle était obligée la maison du Temple, sans avoir rien à

réclamer en plus. »

La maison du Temple de Toulouse était devenue, depuis la suppression de l'hôpital, la résidence habituelle des commandeurs de Garidech, quand ils venaient dans la contrée. Depuis que les chevaliers de Saint-Jean faisaient des séjours moins longs et moins fréquents dans l'île de Malte, où leur présence était devenue moins nécessaire, ils ne tardèrent pas à se trouver fort mal logés, dans ces vieux bâtiments où aucune des exigences de la vie d'alors ne se trouvait satisfaite. Le commandeur, François de Beausset, entreprit la restauration et l'embellissement de la maison du Temple et y contribua généreusement de ses propres deniers. « Ayant remarqué, est-il dit dans le procès-verbal de la visite de 1694, qu'une vieille grange presque en ruines occupait le plus bel endroit de l'enclos du Temple, attendu qu'il a sa vue sur la rivière de Garonne et sur le pais de Gascogne jusqu'aux Pyrénées, » il y fit construire avec l'autorisation du chapitre provincial un grand bâtiment à 4 étages; il fit de plus « enduire la muraille qui fait façade à la rue et la fit couronner par de beaux créneaux de briques, ce qui fait un joly effet pour la maison. » Toutes ces bâtisses avaient coûté au chevalier de Beausset la somme de 6768 livres 16 sols 11 deniers.

De nos jours, on rechercherait vainement les derniers vestiges du Temple de Toulouse, et ce n'est qu'en consultant les indications des anciens cadastres de la ville, qu'on peut fixer son emplacement sur une portion des terrains occupés maintenant par le couvent des religieuses de la Visitation.

L'état actuel de l'édifice remonte à la reconstruction qui eut lieu entre 1668 et 1684, notamment la grande façade, d'après les plans de Jean-Pierre Rivals. En 1813, démolition du donjon et de l'oratoire. L'angle sud-ouest fut reconstruit en 1840 à l'emplacement de l'ancienne chapelle, à l'imitation de la façade 17e. L'architecture est représentative de l'ordre classique.

Hôtel de Malte 32 rue de la Delbarde Toulouse.

Hôtel élevé de 1666 à 1688 sur les plans de l'architecte Jean-Pierre Rivals, pour les Hospitaliers de Saint-Jean ou de Malte.

(Juels de Lahondès. Les Monuments de Toulouse, 1920)



Monument classé:

Deux salles superposées à piliers et colonnes (anciens dépôts

construits au 19e siècle) occupant une partie de l'aile Sud jusqu'à l'angle Sud-Ouest; façades sur la rue Saint-Jean, correspondant à l'emprise de ces salles (cad. AB 191): inscription par arrêté du 31 octobre 1986; Aile occidentale donnant sur la rue de la Dalbade (en totalité, des caves aux toitures, y compris les façades rajoutées en 1840 à l'angle des rues de la Dalbade et Saint-Jean, à l'imitation de la façade édifée par J. P. Rivalz en 1672, à l' exclusion, pour l'intérieur, de l'ancien entrepôt à colonnes du 19e siècle); trois galeries ceinturant l'ancien cloître à l'Ouest, au Sud et à l'Est, avec leurs façades sur cour correspondantes; escalier d'honneur voûté de briques avec sa toiture ainsi que les vestiges archéologiques de l'ancienne chapelle contenus dans la courette attenante; ancienne salle capitulaire au rez-de-chaussée de l'aile Est; ensemble des toitures recouvrant les parties classées précédemment décrites ainsi que l'ancien entrepôt inscrit (cad. AB 191): classement par arrêté du 25 octobre 1990.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.